



MÉTIER

Salaires et pouvoir d'achat :
propagande et réalité



ACTUALITÉ

Vote CTPU 2006 : à refaire en
mieux avant le 11 décembre



ENTRETIEN

Avec Annick Rogès,
du collectif AC LE FEU !



MONDES UNIVERSITAIRES

Arrêté Master : s'opposer
aux mesures rétrogrades

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 549 NOVEMBRE 2006

e s n e s u p



DOSSIER

L'enseignement supérieur au féminin

UNIVERSITÉ ANTILLES GUYANE

La mobilisation pour les ATER remporte un premier succès

Depuis le 29 septembre, le collectif des ATER de Guadeloupe occupait les bureaux de l'administration centrale de l'UAG contre un système de rémunération à deux vitesses qui voudrait que les ATER recrutés avant le 1^{er} janvier 2007 sur crédit ATER bénéficient encore des 40% de prime de « vie chère », alors que ceux recrutés après n'en bénéficient plus.

Assemblées générales, distribution de tracts et manifestations ont marqué les journées du 11 octobre, puis du 19 avec une manifestation générale de la fonction publique, du 24...

Avec le soutien des syndicats, délégation

auprès du sous-préfet, rencontres avec le recteur, le président de l'université se sont succédées. Le 27 octobre, J. Phaëton, représentante du collectif des ATER, et M. Lauton, secrétaire nationale du SNESUP,

reçues au Ministère, ont obtenu un engagement « oral fort » sur le maintien du pouvoir d'achat des ATER et des lecteurs. Le collectif des ATER et l'AG de l'UFR SEN ont voté la reprise des cours. ●

ATER dans les DOM

Les ATER (...) abattent une partie importante du travail qui permet de maintenir les départements d'enseignement universitaire et les équipes de recherche à flot. Ils se chargent des enseignements de masse des premières années universitaires, et contribuent pour plus que leur quota à la production scientifique (publications, logiciels...) qui vaut aux équipes de recherche de se voir attribuer leurs crédits.

La recherche, dans les DOM, souffre d'un hiatus profond entre recherche et enseignement supérieur. Juste au centre de ce hiatus, les ATER sont en première ligne d'une mesure administrative qui leur ôte le bénéfice d'une prime qu'on n'ose pas attaquer de front chez les fonctionnaires titulaires. C'est pourtant pour eux que cette prime est la moins superflue ! Souvent obligés de financer eux-mêmes tout ou partie de leurs recherches et de leurs missions, de payer de leur poche des billets d'avion très coûteux pour assister à des conférences ou passer des auditions en tant que candidats à des postes d'enseignant-chercheur titulaire, les ATER ont, bien plus que les autres, besoin de ces 40 % supplémentaires pour assurer leur mission correctement dans les DOM.

Avec ce nouveau statut, les ATER, tout en gardant leur précarité, se retrouvent bénéficiaires d'un revenu mensuel égal à celui d'un doctorant boursier !

Décourager définitivement les ATER de s'engager dans les universités d'outre-mer, c'est priver celles-ci de forces dont elles ne sauraient se passer, et — plus grave — les priver de relève, les priver d'avenir viable, en tant que véritables institutions d'enseignement supérieur et de recherche, pour les prochaines décennies.

P. Vaillant, F. Régent, H. Ziche

Palestine : grave situation universitaire

Nous publions ici de larges extraits de l'appel lancé par le CICUP pour développer la coopération entre universitaires français et palestiniens.

Le SNESUP reviendra prochainement sur cette question,

les textes complets sont consultables sur www.snesup.fr, ndoc :2695 et 2696

APPEL DE TOULOUSE POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION EN PALESTINE

Malgré le silence des grands médias et de nos institutions nationales et européennes, la situation dans les territoires palestiniens sous occupation est chaque jour plus grave, c'est une catastrophe humanitaire. (...) Cette situation a des conséquences désastreuses sur le droit à l'éducation. Début septembre, la rentrée scolaire a été marquée par une grève des professeurs qui réclament leurs salaires impayés depuis plus de 7 mois. En ce qui concerne l'enseignement supérieur ce secteur a été dramatiquement touché par l'occupation militaire, les couvre-feux, la construction du mur, la fragmentation de Jérusalem et les destructions d'infrastructures auxquelles s'ajoutent maintenant les obstacles aux communications via Internet. À l'isolement des établissements universitaires au sein des territoires sous occupation, s'ajoute l'isolement international, les ensei-

gnants palestiniens peuvent de moins en moins sortir. Le nombre de projets internationaux se réduit fortement ainsi que les financements. Avant le boycott de l'Autorité palestinienne par les instances internationales, cette dernière attribuait une dotation permettant 3 mois de fonctionnement par université. En 2006 les universités n'ont obtenu aucune dotation. Cette situation va peser sur les années à venir, la formation d'enseignants et de médecins va être compromise. Elle va peser aussi sur la vie démocratique du pays car les universités sont des lieux d'apprentissage de la démocratie. (...)

Dans ce contexte, nous, universitaires du CICUP appelons nos collègues à rompre le mur du silence :

- en développant l'information sur la situation du droit à l'éducation en Palestine occupée dans leurs établissements ;
- en développant les actions de solidarité et de coopération avec la communauté éducative palestinienne (coopérations, jumelages, invitations de collègues...);
- en interpellant les élus pour faire cesser cette situation scandaleuse.

Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes- CICUP ●

APPEL DES PRÉSIDENTS DES UNIVERSITÉS PALESTINIENNES

Cet appel dénonce « une mesure alarmante annoncée par Israël : le refus d'entrée, de réentrée et de résidence permanente aux Palestiniens porteurs d'un passeport étranger, aux membres de la famille non-palestiniens, aux enseignants, employés des ONG et experts internationaux en développement ». Il demande d'initier une action collective appropriée pour enrayer une mesure illégitime et discriminatoire de contrôle des populations, assurer le libre accès à l'éducation et aux activités civiles en Palestine. Il est signé par les Présidents des Universités Palestiniennes : Al Aqsa (Gaza), Bethlehem, Institut Polytechnique d'Hébron, Al-Azhar (Gaza), Université Islamique (Gaza), Bir Zeit, Al Quds, Al Quds Open University <http://right2edu.birzeit.edu/news/article425>

Intérêts publics – services publics

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Impossible aujourd'hui de dessiner les contours de ce que notre société met en partage.

En peu de temps, accompagnant des évolutions profondes du tissu économique, en particulier celui articulé autour des grosses entreprises à forte main d'œuvre ouvrière, les services publics ont changé. Leur périmètre s'est singulièrement rétréci. Après bien d'autres, la privatisation de GDF vient changer les modes d'accès, égalitaires jusqu'ici, à l'énergie sur le territoire national. Dans les plans de ce gouvernement « l'ouverture au marché » (on admire la formule) de la collecte et de la diffusion du courrier est également programmée... Se déchirent ainsi, un peu plus chaque fois, les fondements communs d'une société qui porte pourtant encore sur le fronton de ses édifices « publics » le triptyque « Liberté-Egalité-Fraternité ».

Le citoyen fait place désormais au consommateur, la concurrence tend à devenir règle. Tout se compare, et s'évalue selon des critères marchands... L'accroissement des inégalités - dans l'accès à l'emploi, au logement, aux études, aux soins, dans les revenus - est le corollaire immédiat de ce rapport devenu de plus en plus marchand, à toutes les sphères de la vie sociale. Dans ce contexte, les solidarités collectives, tant dans leurs dimensions de résistance que dans leurs visées alternatives sont plus que jamais nécessaires. Elles peuvent

avoir une efficacité que certains n'attendaient plus. Le puissant mouvement contre le CPE en mars et avril derniers en est l'exemple le plus significatif. Plus récemment en témoignent la solidarité efficace autour de notre collègue R. Gougou, victime de la vindicte du ministère dans l'affaire de la lecture, tout comme le remarquable succès des mobilisations autour des ATER des Antilles.*

La refonte de l'arrêté MASTER, mis à l'étude dans la précipitation par le ministère, la marche forcée pour l'intégration des IUFM aux universités, s'opèrent dans ce contexte. Déréglulation, c'est-à-dire absence de cadrage national, est le maître-mot de ces opérations qui fragilisent les établissements, les personnels et les étudiants. La préparation du Congrès de la FSU est une occasion pour construire, au sein et au-delà du monde universitaire et de la formation, une vision et une dynamique novatrices des services publics.

C'est indispensable. Paris, le 8 novembre 2006,

* Voir page 6.



Nos lectrices et lecteurs trouveront dans ce numéro un passionnant dossier « L'enseignement supérieur au féminin » ; pour celles et ceux qui sont appelés à voter pour le CTPU, rappelons que le bulletin de vote SNESUP est le seul d'une absolue parité femmes/hommes... et ce n'est pas la seule qualité de la liste et de son programme !

ACTUALITÉ 4

- Les conclusions du **débat national** « Université/ Emploi »
- Vote CTPU 2006 : **à refaire en mieux** avant le 11 décembre
- Lecture : le **contrat de confiance**

MÉTIER 7

- Salaires et pouvoir d'achat : **propagande et réalité**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Les universités contre l'**AERES**

DOSSIER 9

L'enseignement supérieur au féminin

Dans l'enseignement supérieur, les femmes représentent 38 % des maîtres de conférences et moins de 16 % des professeurs des universités. Leur poids diminue lorsque les rangs hiérarchiques progressent dans les instances universitaires. L'idée de parité avance cependant, des dispositifs législatifs sont mis en œuvre, les recherches sur le genre permettent de comprendre – et défaire – les ressorts de la domination des femmes.



© Didier Chamma

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Sur la **paupérisation** de l'université : le cas de La Rochelle
- **Arrêté Master** : s'opposer aux mesures rétrogrades
- IUT : les raisons de la **mobilisation**
- IUFM : l'**intégration** que nous voulons

ENTRETIEN 21

- avec **Annick Rogès**

CULTURE 22

- **Massacre et génocide**

SNESUP POINT COM 23

- Programme du Colloque « **Naissance de la FSU** »
- Journée de **Formation LOLF**

ÉPHÉMÉRIDE

4 NOVEMBRE

Publication au JO du décret AERES

DU 6 AU 24 NOVEMBRE

Vote pour le congrès de la FSU

DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE

2^{ème} tour élections CTPU (date limite de vote par correspondance 11 décembre à 12 heures)

18 NOVEMBRE

Manifestation nationale du CNU à Paris contre le projet de loi « répression de la délinquance »

21 NOVEMBRE

Journée d'action intersyndicale contre le budget 2007 de l'enseignement supérieur et de la recherche

23 NOVEMBRE

Commission administrative nationale du SNESUP

24 NOVEMBRE

Journée LOLF

Table ronde intersyndicale **FLE-FLS**

25 NOVEMBRE

Manifestation à Paris contre les violences faites aux femmes

2 DÉCEMBRE

- **Manifestation** contre le chômage, la précarité et pour la justice sociale (à l'appel d'AC, MNCP...)

- **États Généraux** pour l'avenir des jeunes à Censier

11 DÉCEMBRE

Assises interfédérales FSU-CGT-UNEF-CJC-Solidaires-SLR-CGC ... « Recherche – Industrie – Territoire »

14-15 DÉCEMBRE

Colloque « Naissance de la FSU »

20 DÉCEMBRE

Colloque Fonction publique organisé par la FSU



Les conclusions du débat national « Université/ Emploi »

→ par Sylvie Pittia, membre du BN du SNESUP

Le 24 octobre la Sorbonne était le lieu d'une remise solennelle du rapport Hetzel. Certaines mesures annoncées resteront lettre morte sans moyens, d'autres, inquiétantes, doivent nous alerter...

« UN DIAGNOSTIC RUDE »

La commission présidée par le recteur Hetzel a remis solennellement son rapport final au gouvernement le 24 octobre. Les ministres Robien, Goulard et Larcher ont souhaité la mise en œuvre rapide des recommandations, qui touchent surtout l'orientation, la professionnalisation et le renforcement des liens entre université et monde économique. Le Premier ministre a souligné que « le diagnostic était rude mais nécessaire », se focalisant sur les taux d'échec à l'université et sur le thème de l'égalité des chances. J. Fabbri puis G. Aschieri ont interpellé publiquement les ministres et ont stigmatisé le schématisme qui réduit les causes de l'échec à une mauvaise orientation; ils ont dénoncé les dangers d'une adéquation étriquée des formations aux besoins immédiats des bassins d'emploi, rappelé la vocation de l'enseignement supérieur à former tout au long de la vie des citoyens et pas seulement des travailleurs. Quand le gouvernement enferme la transmission des savoirs dans les exigences de l'employabilité immédiate, le SNESup souligne que « c'est surtout notre économie qui est malade ».

DES DISPOSITIFS

AMBIGUS ET SANS MOYENS

Les organisations étudiantes ont aussi exprimé leur perplexité sur la traduction budgétaire des propositions. Le gouvernement n'a pas répondu à la question des financements, ni davantage explicité certaines mesures : comment mettre en place un dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur ? quel sens donner à l'année de césure souhaitée entre licence et master, censée permettre la

mobilité internationale ? quels personnels réaliseront le suivi individualisé des étudiants de première année ? comment les classes de STS ou d'IUT pourront accueillir en cours d'année les « mal orientés » du premier semestre universitaire ? de quels outils les établissements disposeront pour un observatoire de l'insertion professionnelle ?

MONTAGNE OU SOURIS ?

Certains soucis exprimés dans le rapport sont évidemment partagés par la communauté universitaire : assurer une meilleure lisibilité du dispositif de formation ; encourager l'apprentissage diversifié des langues vivantes pour favoriser la mobilité internationale ; établir des passerelles entre les filières et les niveaux de formation ; accompagner les jeunes sortis du système sans diplôme. D'autres propositions inquiètent bien plus : une plus grande liberté dans l'organisation interne des établissements, la mise en place d'un conseil d'orientation stratégique affaiblissant le Conseil d'administration, des dotations globales de fonctionnement au sein desquelles les établissements répartiraient librement leurs dépenses de personnel, de fonctionnement ou d'investissement... La commission Hetzel a certes conclu en appelant à un plan pluriannuel pour l'université et à la mobilisation de plus de moyens. Vœu pieux ? En recevant le rapport, le Premier ministre a dit que « les montagnes accouchaient souvent de souris ». Nul ne sait si ce propos maladroit condamne d'emblée les travaux d'une commission constituée au sortir de la crise du CPE, dont le Premier ministre n'a toujours pas admis les causes profondes. ●

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris -

Tél. : 01 44 79 96 10

Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :

Guy Odent

Rédacteurs en chef :

François Bouillon, Gérard Lauton,

Anne Mesliand

Coordination des rédactions :

Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

CAG, Paris

Impression :

SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03,

contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Didier Chamma, CNRS Photothèque, DRFP/Odile Jacob, D. Gaillard

À refaire en mieux avant le 11 décembre

La loi impose pour cette élection un quorum qui n'a pas été atteint. C'est donc jusqu'au 11 décembre qu'il faut convaincre nos collègues de voter SNESUP... sans oublier de voter nous-mêmes ! → par Michel Fortuné

Depuis 1996, l'amendement Perben, toujours dénoncé par la FSU et le SNESUP, a modifié les articles 14 et 15 du statut général des fonctionnaires (loi Pors de 1983), en ce qui concerne l'organisation des élections professionnelles. En particulier, il impose un quorum de 50 %, faute de quoi un second tour doit être organisé (sans quorum). Pour cette raison, le scrutin CTPU 2006, clos le 4 octobre, n'a pas été dépouillé : le taux de participation était de 25,36 % (47876 électeurs inscrits, 12141 votants), très loin du quorum. Il est à remarquer que le taux de 50 % a été dépassé dans quelques établissements à petits effectifs, notamment des IUFM (Corse, Guadeloupe, Clermont, Reims, Rouen, Versailles...) alors que dans les Universités il s'étale entre 35,4 % (Paris 1) et 14,5 % (Nouvelle Calédonie).

Ne pas manquer cette occasion !

JUSQU'AU 11 DÉCEMBRE

Professeurs des universités, Maîtres de conférences, Assistants, Maîtres Assis-

tants et Chefs de travaux sont donc appelés à voter de nouveau, dès réception du matériel de vote (en principe, le 13 novembre). Les 7 listes en présence sont les mêmes qu'au premier tour, les conditions inchangées : matériel transmis par les chefs d'établissement, vote par correspondance, sans panachage, sans double enveloppe, devant parvenir au Ministère au plus tard le 11 décembre à midi : n'oubliez pas de renseigner et de signer l'enveloppe T (franchise postale) de réexpédition.

Par rapport au 1^{er} tour, la liste électorale aura été réactualisée, par l'adjonction des enseignants-chercheurs nouvellement nommés à la rentrée 2006 (notamment les maîtres de conférences stagiaires).

Le SNESUP appelle tous ses adhérents enseignants-chercheurs en activité ou en détachement à ne pas manquer cette occasion de renforcer le poids de leur syndicat, de légitimer leurs revendications.



VOTEZ ET FAITES VOTER

Les développements récents de l'actualité, la finalisation du décret sur l'AERES, la sortie du rapport final Hetzel, montrent que nous devons compter avant tout sur nous-mêmes pour défendre notre conception du métier et les garanties du statut général de la Fonction Publique et ne pas nous en remettre à une éventuelle alternance politique. Donc votez, et appelez à voter SNESUP, notamment les jeunes collègues nouvellement inscrits sur la liste électorale. ●

UNIVERSITÉ PARIS-I PANTHÉON-SORBONNE

Pas de pré-inscription des bacheliers à partir de février 2007

Le conseil d'administration de Paris 1, après avoir discuté du projet de pré-inscription initié par M.Goulard, refuse tout dispositif de présélection. Cependant, il partage le constat du problème de l'orientation des étudiants et de l'échec en premier cycle. L'université s'engage à renforcer son dispositif d'information en direction des lycéens et

des étudiants qui le souhaiteraient. Il invite également le ministère à renforcer les systèmes d'orientation en amont du baccalauréat, notamment les CIO, et les services d'orientation des universités, et à porter une attention particulière à des initiatives comme « CAP en FAC » auxquelles participent les universités Paris 1, Paris 5, Paris 7 et la Ville de Paris.

Le CA de Paris 1 demande enfin l'augmentation du nombre de places dans les filières adaptées, type IUT ou BTS, afin d'éviter l'orientation par défaut à l'université.

Motion adoptée le 23/10/06. ●

INSUFFISANCE DU BUDGET

Paris 13 se mobilise

→ par Marc Champesme

Élu SNESUP au CA de l'Université Paris 13

Dans toutes les composantes, après avoir asséché toutes les réserves financières pour tenter de compenser l'insuffisance du budget 2006, les caisses sont vides et la chasse aux économies budgétaires reprend de plus belle : réduire le volume horaire des formations ? transformer quelques TD en CM ? mettre à contribution (financière) les étudiants pour les frais de reprographie ? ou bien la bonne vieille méthode consistant à bourrer les TD ? Une chose est sûre, ce sont les conditions d'études des étudiants et les conditions de travail des personnels qui en pâtiront.



Ces techniques ont déjà toutes été mises en pratique l'année universitaire 2005/2006, mais les personnels enseignants et IATOS de l'université sont de plus en plus nombreux à refuser de nouveaux reculs : ils se sont réunis 2 fois en AG dans la première quinzaine d'octobre pour riposter.

Depuis septembre, le CA a déjà adopté (à la quasi-unanimité) 4 motions contes-

tant les choix budgétaires du gouvernement, en terme de construction immobilière dans le cadre du CPER, en terme de création d'emplois, et les deux dernières, dans le prolongement des AG de personnels, pour refuser de sacrifier les formations sur l'autel de la rentabilité. Un front intersyndical rassemble l'ensemble des organisations syndicales de personnels et d'étudiants de l'université

pour préparer les nouvelles étapes de la mobilisation et tenait une conférence de presse le 24 octobre pour faire connaître la situation budgétaire critique de notre université.

Signe du caractère inédit de la situation, la présidence de l'université avait accepté d'organiser et de participer à cette conférence de presse, du jamais vu à Paris 13 ! ●

Lecture : le contrat de confiance → par François Bouillon

Isolé dans l'opinion, dans la communauté éducative, le ministre poursuit une controverse politicienne sur la lecture. Au lieu de donner les moyens nécessaires, au risque de briser l'indispensable confiance de la nation en son école.

Le ministre de Robien persiste et signe. Plus les arguments s'amoncellent qui invalident la posture qu'il a prise en faveur de l'unique méthode de décomposition syllabique dans l'apprentissage de la lecture, plus il fait preuve d'autoritarisme. Après avoir mis à pied Roland Goigoux dans sa mission de formation à l'École supérieure de l'Éducation nationale, il vient de récidiver en interdisant à des IEN de se rendre à un séminaire de formation animée par le même dans le cadre de l'IUFM de Paris. A cela s'ajoute des mises au pas d'inspecteurs au motif de crime de lèse orthodoxie ministérielle.

AUTORITARISME ET RIDEAU DE FUMÉE

Le Ministre s'énerve. Pourquoi ? Chronologiquement, il y a d'abord le sondage IFOP qui montre que les parents ont une grande confiance dans la manière dont les enseignants du primaire enseignent la lecture à leurs enfants.

Malgré cela, le Ministre continue à alimenter la controverse sur l'apprentissage de la lecture pour deux raisons : la première c'est qu'elle lui donne enfin une visibilité politique, lui qui est perçu dans l'opinion

comme n'ayant aucune politique d'éducation : l'invisible tout à coup devient visible. La controverse allumée par ses soins, qui avait pour but d'alerter la population sur une prétendue dérive de l'apprentissage de la lecture fait, de ce côté, long feu. La seconde raison c'est que ce miroir aux alouettes lui sert de paravent pour masquer une politique d'austérité, de réduction des moyens pour l'Éducation nationale, dont l'un des résultats les plus tangibles est de faire remonter les effectifs dès le cours préparatoire.

Or cette question des effectifs au cours préparatoire est décisive. C'est un facteur déterminant de réussite comme l'a démontré l'économiste Thomas Piketty à partir d'échantillons « naturels » (création de deux cours préparatoires au lieu d'un seul à partir d'un seuil d'effectifs). Ce qui le conduit à recommander des classes de CP de 17 élèves dans les ZEP afin de donner encore plus de contenu au principe de discrimination positive.

DES MOTIFS POLITIQUES

Outre l'appel du SNESUP signé par des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des secrétaires généraux de syndicats nationaux (www.snesup, ndoc = 2671), l'autre grand motif d'énervement du ministre c'est l'appel dit « des 22 chercheurs », comportant aussi des représentants des sciences cognitives, de la neuropsychologie, qui déclarent unanimement qu'il n'y a pas une seule et unique méthode pour procéder à la décomposition-recomposition du mot à partir des phonèmes, des graphèmes et des syllabes. Or, le ministre avait tiré argument des travaux scientifiques de

certains d'entre eux pour ne retenir que la seule méthode de la décomposition syllabique (cf. Appel des 22, www.snesup.fr ndoc=2685).

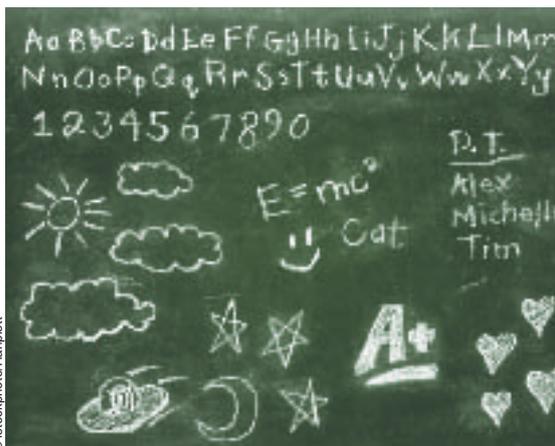
Par-delà le débat sur le fondement scientifique des méthodes d'apprentissage de lecture, le plus grave dans cette affaire c'est avant tout qu'un ministre de la République pour des motifs politiques peu nobles s'attaque au contrat de confiance qui lie l'école aux familles. La réussite scolaire des enfants, dès l'apprentissage de la lecture, dépend beaucoup de la confiance qu'a l'élève en lui-même mais tout autant de celle des familles envers les enseignants. Donner à penser que les enseignants de l'école primaire ne feraient pas bien leur travail est indigne lorsqu'on en est chargé le contrat de l'école et de la nation.

Il est plus que temps de revenir à la raison et d'arrêter d'entretenir une controverse qui nuit à des personnes dont les travaux font autorité comme Roland Goigoux. Cette polémique stérile risque tout autant de nuire aux enfants qui apprennent à lire, si d'aventure celle-ci instillait le doute dans l'esprit des enseignants et des parents. La réussite scolaire repose sur un contrat de confiance. C'est la responsabilité de chacun de le respecter. ●

DERNIÈRE MINUTE

Depuis que ce texte a été écrit, le 27 octobre, la raison semble prévaloir. Le ministre a reconnu la loyauté de l'inspecteur de l'EN qu'il voulait suspendre. Il semblerait qu'il soit prêt à revenir sur la mise à l'écart de Roland Goigoux de la formation à l'ESEN. Pour l'essentiel, le report de ces mesures est le fruit de la mobilisation de la communauté universitaire et scientifique.

Cette question des effectifs au CP est décisive.



Salaires et pouvoir d'achat : propagande et réalité

→ par Michel Fortuné, Jacques Guyot

Les inégalités salariales progressent dans un contexte de recul des perspectives d'amélioration de carrière. La situation de la fonction publique rend nécessaire l'action unitaire pour la défense de nos salaires.

Étrange situation : les statistiques officielles ne cessent de parler d'une amélioration du pouvoir d'achat des salaires. Qu'en est-il réellement ?

SECTEUR PRIVÉ : UN NOMBRE ÉLEVÉ DE «SMICARDS»... ET DES INÉGALITÉS GALOPANTES !

Voici des extraits significatifs d'une analyse de la CGT (disponible sur : www.cgt.fr) : «Jamais le nombre de salariés au SMIC n'a été aussi élevé ! Avec 16,8% de salariés au SMIC en 2005, c'est un record absolu depuis que cette statistique existe. Cette situation est totalement anormale, car le SMIC ne devrait concerner que les salariés sans qualification. Or, les niveaux de formations des salariés s'élèvent. Il s'agit donc du résultat d'une politique délibérée ».

Depuis la mise en place, en 1993, du système d'allègement des cotisations patronales sur les bas salaires, le nombre de smicards n'a cessé de croître pour passer de 8,2% des salariés en 1993 à plus du double aujourd'hui. Par rapport à 2004, le nombre de salariés au Smic a encore augmenté (+ 1,5 points) alors que le secteur a bénéficié d'aides considérables supposées améliorer la situation salariale, aides encore renouvelées en 2006.

Parmi les nations européennes, la France ne se situe qu'au 14^e rang européen pour le salaire médian. Elle est la seule des grandes nations européennes à ne pas figurer dans les 10 premières. Selon l'Insee, le salaire médian a reculé en 2004 de 0,4% traduisant une baisse continue de la rentabilité des qualifications. De la même manière, l'Insee a mis en évidence que les perspectives d'amélioration de carrière se réduisent. Sur deux groupes d'ouvriers âgés de 40 à 59 ans observés en 1993 et en 2003, 30% devenaient techniciens en 1993 et seulement 25% en 2003. Le recul de la possibilité de promotion est encore plus significatif chez les employés où il passe de 50% à 43%.

La très faible progression des salaires tranche avec celle



© Photothèque du mouvement social

Certes un sou est un sou. Mais tous les revenus n'ont pas la même fortune

beaucoup plus forte des autres revenus :

- les revenus du patrimoine augmentent de 6,1% en 2005 (et 5,9% en 2004)
- les loyers encaissés : + 7% (+ 6,7% en 2004). Selon la FNAIM, le coût du logement a augmenté de 28,1% entre 2000 et 2004 (soit près de

▼
Parmi les nations européennes,
la France ne se situe qu'au 14^e rang européen pour le salaire médian

4 fois plus que la hausse officielle des prix dans la période) ;

- les rémunérations exorbitantes de la plupart des dirigeants de groupes qui se placent largement en tête des salaires versés en Europe.

LES FONCTIONNAIRES : DES PRIVILÉGIÉS ?

Quelques rappels suffisent à faire justice de cette légende :

- depuis la désindexation des traitements sur les prix (en 1982), le point d'indice de la fonction publique a perdu près de 25% en net ;
- désormais, il n'y a plus que l'avancement d'échelon ou les promotions qui assurent

aux fonctionnaires le maintien de leur pouvoir d'achat. Cela laisse de nombreux agents de côté et c'est une négation de la carrière, principe essentiel de la Fonction Publique ;

- une des conséquences de cette politique, c'est la course perpétuelle du traitement minimum de la Fonction Publique derrière le SMIC. Il s'ensuit une dévalorisation des agents de la FP : avec le bac, on débute à 104% du SMIC, avec une licence à 127%, [voir « Pouvoir d'Achat de nos traitements : une situation intolérable » FSU-sept 2005]⁽¹⁾.

Les situations les plus critiques se retrouvent chez les petites catégories des IATOS, les vacataires qui ont souvent des rémunérations inférieures au SMIC avec des retards de paiement (jusqu'à 9 mois), la plupart des précaires et aussi chez les jeunes collègues qui doivent faire face à des dépenses de déménagement, de loyer et de caution de loyer tout à fait démesurées par rapport aux salaires de début de carrière.

Mais, en fait, nous sommes tous touchés par l'envol des prix de détail et les manipulations engendrées par le passage à l'euro, par les augmentations du coût du logement. D'où une recherche ef-

frénée de correctifs destinés à rétablir le pouvoir d'achat individuel : promotion, prime, heures complémentaires. On oublie souvent la donnée essentielle : le maintien du pouvoir d'achat de chacun dépend de la valeur du point d'indice et de son évolution. Accepter que sa valeur régresse par rapport aux prix apporte un préjudice que les mesures individuelles ne répareront pas.

Or que prévoit l'accord ultraminoritaire (signé par les seules CFDT-CFTC) pour l'année 2006 ? 0,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice, intervenue en juillet, plus une aumône d'un point pour tous, prévue en novembre (soit une augmentation de l'ordre de 0,3% à 0,08% selon l'indice de chacun...).

Or, l'indice des prix à la consommation avait déjà enregistré une hausse de 1,5% sur les cinq premiers mois de l'année. Pour le moment, le gouvernement n'envisage rien de plus !

L'action unitaire de tous pour les salaires est donc une pressante nécessité. ●

(1) Voir aussi dans « Salaires et pensions : et si on augmentait ? », publié par la FSU, Édition Nouveaux Regards, 2005.



© Photothèque du mouvement social

Les universités contre l'AERES



« (...) Le conseil d'administration et le conseil scientifique de l'Université Pierre et Marie Curie réunis le 18 septembre déclarent qu'il s'opposent fermement aux choix faits par le ministère pour le fonctionnement de cette agence et demandent que soit revu le mode de fonctionnement de l'AERES pour que l'évaluation de l'activité professionnelle des personnels de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur se fasse dans la transparence et concerne l'ensemble des missions de ces personnels. » Texte adopté à l'unanimité des deux conseils moins une abstention et trois refus de vote. ●



« Le conseil d'administration de l'Université Paris-Sud 11 réuni le 25 septembre 2006 s'alarme du projet de décret concernant la mise en place de la nouvelle Agence d'Évaluation de la Recherche Scientifique (AERES) soumis par le ministère au CNESER le 11 septembre et au CTPM le 19 septembre. (...) Il s'alarme également de l'incertitude que laisse planer ce texte sur le devenir des instances d'évaluation déjà existantes. » Texte adopté à l'unanimité du CA moins une abstention ●

Michelle Lauton



« Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne réuni le 5 octobre 2006 s'alarme à propos du projet de décret concernant la mise en place de la nouvelle Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur rejeté par le CNESER le 11 septembre 2006. [II] regrette les choix faits par les instances nationales pour la constitution et le fonctionnement de cette agence. (...) » Motion adoptée à la majorité moins une abstention. ●

Alain Jaafari



« (...) En imposant une superstructure bureaucratique nommée intégralement par le ministère, ce projet va à l'encontre des principes fondamentaux des évaluations contradictoires, plurielles et disciplinaires actuellement à l'œuvre dans le champ de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le SNESUP réclame que l'évaluation de l'activité professionnelle des personnels de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur soit faite par des pairs, dans des instances composées d'une proportion majoritaire d'élus des personnels, dans la transparence, dans le respect de la pluralité scientifique, et en tenant compte de l'ensemble des activités et des missions des personnels. » Le Conseil d'Administration soutient cette motion à l'unanimité (26/09/06), validée par le Conseil Scientifique du 25/09). ●

Carole Hoffmann



« Le conseil d'administration de l'UVSQ est fermement attaché à ce que l'évaluation de l'activité professionnelle des personnels, des unités et des établissements de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur se fasse de manière articulée, par les pairs, dans des instances composées d'une majorité d'élus des personnels, dans la transparence et le respect de la diversité scientifique et en tenant compte de l'ensemble des activités et des missions. (...) » Motion adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions et 2 RPPV lors de la séance du 12 octobre 2006. ●

Nicolas Pouyanne



« Le Conseil d'Administration de l'UPV réuni le 17 octobre 2006 demande le retrait du projet de décret créant l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) et l'ouverture immédiate de discussions avec les instances concernées dans le cadre d'un dialogue social affiché. Il se félicite du rejet du texte par le CNESER du 11 septembre 2006. En effet, en l'état, le projet de décret exclut des structures qu'il institue la représentation élective des catégories de personnels concernées puisque les membres du conseil de l'Agence seront tous nommés par décret du ministre (...). » Motion adoptée à l'unanimité. ●

Alain Marchand



« Le l'Université Nancy 2, réuni le 17 octobre 2006, déclare : « (...) Par ce projet, le gouvernement marque son choix de mettre en place un système d'expertise dirigiste qui exclut totalement la présence de représentants élus des personnels et des étudiants, notamment pour l'évaluation des formations et des diplômes; qui soumet les unités de recherche à sa politique; et qui s'arroge le droit de définir les critères et les modalités de l'évaluation de l'activité des personnels, réduisant de ce fait l'indépendance et la liberté de travail du CNU. (...) » Motion adoptée à l'unanimité. ●

Nicolas Grégori

UNIVERSITÉS PARIS 1 ET SAVOIE :

Leurs conseils d'administration ont adopté des motions en ce sens les 23 et 24 octobre.

Lettre ouverte au Ministre

F. Goulard, son directeur de cabinet Thierry Damerval, ainsi que Gilles Bloch et Jean-Marc Monteil ont reçu pendant près de deux heures, mardi 24 octobre, une délégation de sept dirigeants syndicaux (SNPREES-FO, SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNE-SUP-FSU, CFTC, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA) venus remettre au ministère la pétition contre la mise en place de cette agence (5 000 signatures). ●

IUT DE ROUEN

Recul de l'autoritarisme

On se souvient (voir n° 548), que le directeur de l'IUT de Rouen avait, de façon arbitraire, privé un militant du SNASUB de ses responsabilités professionnelles. Méthodes qui sont monnaie courante de sa part... Mais la mobilisation commence à porter ses fruits. Ainsi, devant les réactions extrêmement fermes des représentants syndicaux lors d'une rencontre avec le président de l'Université en présence de la victime et du directeur de l'IUT, celui-ci a été contraint de revenir sur cette brimade. Cependant, si notre camarade a retrouvé son poste et ses responsabilités, on attend toujours une lettre du directeur officialisant ce revirement. Compte tenu de ses méthodes habituelles de gestion, un tel courrier s'impose en effet. D'ici là, la vigilance est de rigueur. ●

Les sections SNASUB, SNCS et SNESUP de l'université de Rouen.



Grève au CUEF

Le microcosme universitaire de Perpignan s'est un peu agité à cette rentrée. Pendant 8 jours une majorité des personnels du CUEF (Centre Universitaire d'Études Françaises) se sont mis en grève : reconnaissance de la spécificité du Français Langue Étrangère et diminution de la précarité historique des enseignants étaient au menu des revendications. Un premier accord verbal a été conclu, une semaine plus tard remis en cause par la direction. Quatre jours de grève supplémentaires ont permis de parvenir à un nouvel accord, de nombreuses questions demeurant irrésolues. ●

Didier Chamma



Pour l'anecdote, et pour donner une indication de l'ambiance : on peut lire sur le relevé de décisions du CA du 26 octobre que nos représentants ont voté à l'unanimité (!) la création d'un diplôme EDDBA (Exécutive Doctorate in Business Administration) avec des tarifs spécifiques : droit d'inscription 19.000 euros, plus frais de dossier 100 euros. Évidemment, le mot « doctorate » est discutable, mais juridiquement il me semble que rien n'empêche de donner des intitulés vendeurs aux Diplômes d'Université ! ●

Ross Charnock



© Didier Chamma

L'enseignement supérieur **au féminin**

Dans l'enseignement supérieur, les femmes représentent 38 % des maîtres de conférences et moins de 16 % des professeurs des universités. Leur poids diminue lorsque les rangs hiérarchiques progressent dans les instances universitaires. L'idée de parité avance cependant, des dispositifs législatifs sont mis en œuvre, les recherches sur le genre permettent de comprendre – et défaire – les ressorts de la domination des femmes.

Nous avons, en tant que syndicat, une responsabilité collective devant cette situation. Si nous avons imposé des avancées, il reste fort à faire, d'autant que le libéralisme tend à reprendre aux femmes les droits acquis.

Grandes absentes de ce dossier, les étudiantes subissent aussi discriminations, orientation ségrégative, etc., tout en continuant le chemin vers l'égalité... Nous leur consacrerons dans les prochains numéros les pages que nous n'avons pu publier ici.

La place des femmes dans l'enseignement sup

Élimination progressive des femmes au long de la carrière, discrimination dans les instances et les des évolutions. Mais, étant donné le rôle de l'université dans la société, cette situation doit chan

Il est spécialement intéressant d'analyser la place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche et son évolution, étant donné le rôle qu'a joué et que continue à jouer l'enseignement supérieur dans la progression sociale des femmes. On ne peut que constater, globalement, l'élimination progressive des femmes tout au long de la carrière, des études au recrutement, de la promotion à la place dans les instances. On peut noter aussi d'importantes disparités selon les disciplines, dues tant aux « choix » d'orientation qu'aux « cultures particulières » de telle ou telle discipline. Aucune discipline ne garantit aux femmes l'égalité des chances avec les hommes mais elles n'offrent pas toutes la même résistance à la progression des femmes.

La production de statistiques sexuées est le premier acte d'une politique égalitaire entre hommes et femmes dans la fonction publique.

L'accord-cadre du 6 mars 2003 pour « Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » n'a pas, loin s'en faut, tout régler. Ainsi le CNRS affiche tranquillement une régression dans le recrutement des directrices de recherche 1^{re} classe: 11,4% alors qu'il était de 15,2% en 1993, sans qu'aucune mesure ne soit proposée pour remédier à cette situation. Où en sommes-nous de la place des femmes dans l'Université française?

Les femmes dans l'enseignement supérieur

Pendant l'année universitaire 2004-2005, 88 796 enseignants ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Aujourd'hui, 17 % des professeurs et 39,6 %

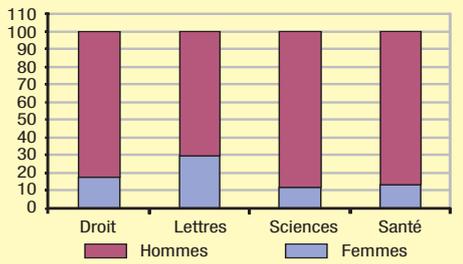
des maîtres de conférences sont des femmes alors que ces taux étaient respectivement de 9 % et 30,4%, il y a vingt ans, de 13,1 % et 34,7% il y a dix ans et de 16,6% et 39,2% en 2003-2004. Ce taux de féminisation est plus élevé dans les tranches d'âges les plus jeunes, notamment en droit, en lettres et dans les disciplines de santé, et modulé selon les corps. Chez les maîtres de conférences, dans la tranche d'âge 30-39 ans, la proportion de femmes est passée de 35% à 41,6% entre 1995 et 2005, et particulièrement de 37,3% à 49,1% en droit, de 48,8% à 57,1% en lettres et de 40,7% à 53,8% dans les disciplines de santé.

La proportion des femmes dans les nouveaux recrutements est supérieure à la proportion des femmes dans les corps des enseignants-chercheurs en activité (titulaires et stagiaires), soit 41,1% contre 40,6% pour les maîtres de conférences et 23,9 % contre 17,4% chez les professeurs des universités.

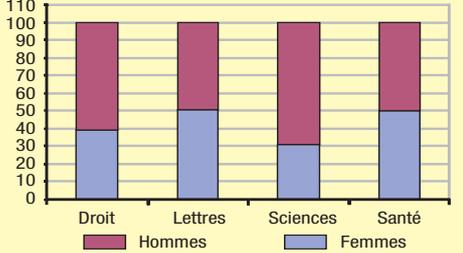
Si on étudie par « grand domaine » et par tranche d'âge, il n'y a que 8 cas pour lesquels les femmes sont plus nombreuses que les hommes : en lettres, chez les maîtres de conférences pour les tranches d'âge de 30 à 34 ans, de 35 à 39 et de 40 à 44 (61,7 %, 55,1% et 52,7% respectivement) ainsi que, toujours chez les maîtres de conférences, en santé pour les tranches d'âge de moins de 30 ans, entre 30 et 34, entre 35 et 39, entre 40 et 44 et entre 55 et 59 ans. (53,8 %, 61,9 %, 50,8%, 50,2% et 51,6 % respectivement). Aucune tranche d'âge, ni aucun domaine ne présente un pourcentage de Professeurs supérieurs aux Professeurs. Et ce n'est pas le vivier qui est en cause puisque certaines dis-

Aucune discipline ne garantit aux femmes l'égalité des chances avec les hommes

% de professeur(e)s toutes tranches d'âge confondues



% de maîtres de conférences femmes à l'Université toutes tranches d'âge confondues



ciplines sont assez féminisées chez les maîtres de conférences (on arrive à une moyenne de 49,9% de femmes dans le domaine de la santé par exemple)

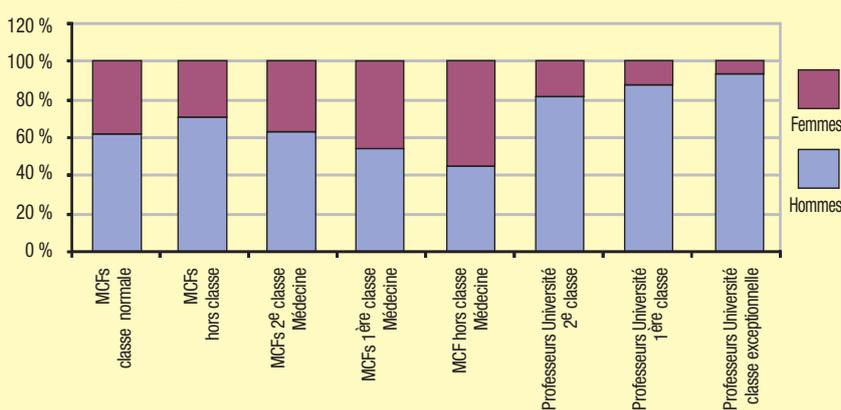
Quelques exemples significatifs de la « culture » de certaines disciplines : la section Sciences politiques ne compte que 23 % de femmes, dont 32% parmi les MC et 9 % parmi les PR, ce qui représente 12 femmes professeurs pour toute la France. La section Philosophie est particulièrement fermée aux femmes mais apparemment pas à leur promotion : 24% parmi les MC, mais une proportion de femmes parmi les PR de 22 %, presque égale à celle du « vivier ». À l'inverse, dans la section Aménagement de l'espace et urbanisme, on compte un pourcentage important de femmes parmi les MC (41 %), mais seulement 11 % de femmes parmi les PR.

L'évolution vers une réelle féminisation est « positive » (sans pour autant être satisfaisante). En 1981 il y avait

- en Droit : 21,6 % de femmes parmi les MC, (à l'époque dénommés Maîtres-assistants) et 7,4 % parmi les PR
- en Lettres et Sciences humaines : 37,9 % de femmes parmi les MC et 16,4 % parmi les PR
- en Sciences : 22,4 % de femmes parmi les MC et 7,4 % parmi les PR ;
- en Santé : 44 % de femmes parmi les MC et 5,8 % parmi les PR.

Mais la régularité de l'accroissement du pourcentage de femmes PR en Sciences ne doit pas cacher le fait que si ce rythme se poursuit, l'égalité femmes/hommes à ce niveau de poste sera atteinte en 2 242 (3,6 % en 22 ans)

Pourcentage de femmes et d'hommes dans l'enseignement supérieur (fin 2004)



Érieur : état des lieux

→ par Dominique Faudot, professeure en informatique Université de Dijon

responsabilités ... les chiffres parlent ! Avec cependant, des disparités et ger... beaucoup plus vite.

Titre du groupe	% global de femmes	% Prof parmi les femmes (b)	% Prof parmi les hommes (a)	Avantage hommes/femmes (a)/(b)
Droit et Sciences économiques	34 %	18 %	39 %	2,2
Lettres et Sciences humaines	44 %	19 %	38 %	2
Sciences	25 %	14 %	37 %	2,6
Santé	28 %	26 %	71 %	2,7



D'exception parfois, à égalité jamais... Pourtant ni la nature ni la valeur des femmes ne justifient cette ségrégation persistante.

Il y a 9 femmes parmi les 89 présidents d'université

Un tableau très significatif nous fournit les chances qu'ont les femmes d'être promues Professeures dans chaque grand groupe du CNU. Un homme a ainsi toujours au moins le double de chances d'être promu. Enfin, il y a 9 femmes parmi les 89 présidents d'université. Il y aurait une mixité parmi les vice-présidents de CEVU, fonction plus sociale, moins prestigieuse que les autres vice-présidences.

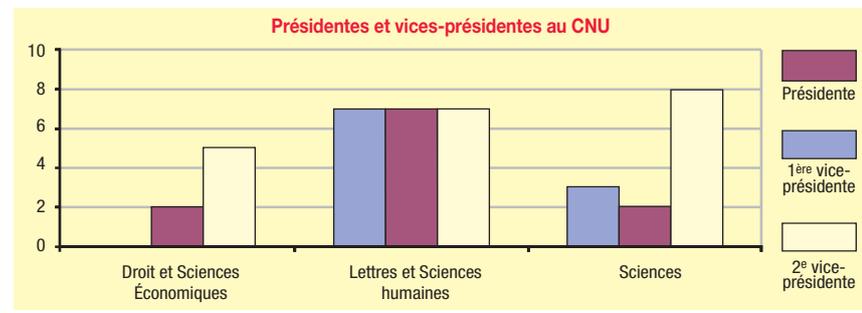
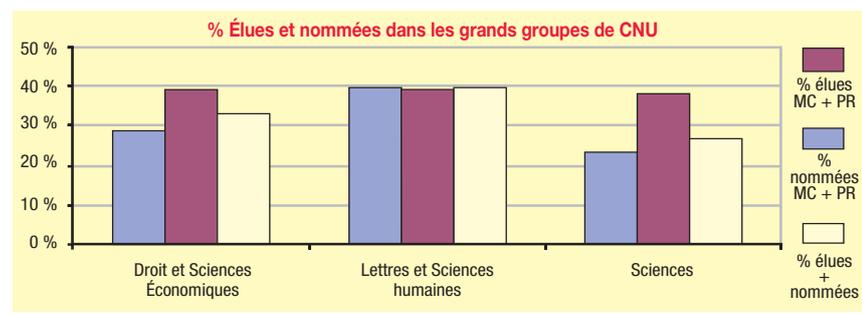
En revanche les sections interdisciplinaires (Sciences de l'éducation, Information-communication, Epistémologie...) ont 3 présidentes (pour 5 sections). Les premières vice-présidentes ne sont pas plus nombreuses (11), mais 19 femmes sont deuxièmes vice-présidentes. On peut simplement remarquer que plus la responsabilité est forte (présidence, vice-présidence et assesseur) moins il y a de femmes!

Les femmes au CNU

Rappelons qu'il existe 71 sections au CNU. On trouve parmi ces 71 sections 10 présidentes pour l'ensemble des 71 sections: 2 en langues et littérature (sur 9), 2 en Sciences humaines (sur 9), 3 pour l'ensemble des sec-

Dans aucun groupe disciplinaire il n'y a plus de femmes que d'hommes ni en élus ni en nommés, constatation à moduler en fonction des sections proprement dites. On trouve par exemple 58 % de nommées en Sciences de gestion (section 6); dans la presque totalité des sections du groupe 3 (Langues et littérature),

les femmes sont largement majoritaires en élus comme en nommées atteignant même 87 % de nommées en section 8. On peut trouver encore 62 % d'élues en Arts: plastiques, du spectacle, musique, musicologie (section 18). Dans toutes les autres sections, c'est un vrai désert féminin atteignant même le chiffre « record » de 6 % d'élues en Constituants élémentaires (section 29) pour un effectif global de 456 enseignants-chercheurs dont 22 % de femmes MCF et 7 % professeurs!



Remarque : la plus grosse section est la section 27 (informatique) avec 2894 enseignants-chercheurs dont 25 % de femmes, 28 % de femmes parmi les MCF et 17 % de femmes parmi les professeurs.

Droit et Sciences Économiques : Droit et sciences politiques, Sciences économiques et de gestion
Lettres et sciences humaines : Langues et Littératures, Sciences humaines, Groupe interdisciplinaire (70 à 74).
Sciences : Mathématiques et Informatique, Physique, Sciences de la terre, énergétique, Biologie et biochimie.

Institut Universitaire de France

« L'Institut universitaire de France a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité... La vocation de l'Institut Universitaire est d'affecter des crédits de recherche à des enseignants du supérieur qui, tout en demeurant dans leur université d'appartenance, sont dispensés d'effectuer les 2/3 de leur service d'enseignement. »

On constate 0 % de Femmes Senior comme Junior dans les Mathématiques et les Sciences de l'Ingénieur; un pourcentage de 33 % de Femmes Junior dans les Nouvelles Technologies soit 4 femmes sur 14 pour les secteurs de l'Informatique / Electronique. ●

NOTE DE LA RÉDACTION
 La revue VRS publie dans son n° 367 un dossier sur les femmes dans la recherche. C'est pourquoi nous ne publions que les données relatives à l'enseignement supérieur.
Vous trouverez l'intégralité des données et de nos sources, sur notre site, www.snesup.fr, dossier : femmes dans le sup.

Trois questions à Francine Demichel

Francine Demichel, aujourd'hui professeur émérite en Science Politique à l'université Paris 8, appartient au Centre de recherche en études féminines. Elle a été directrice de l'Enseignement Supérieur de 1997 à 2002.

À la lumière de votre carrière tant universitaire qu'administrative, quel état des lieux faites-vous sur la situation des femmes enseignantes du supérieur ?

Leur situation pourrait être meilleure... Dans la carrière universitaire il y a beaucoup de femmes docteurs, pas mal de maîtres de conférences mais dès qu'on monte dans la hiérarchie elles sont mal représentées. Au moment de la maternité elles prennent du retard surtout entre 30 et 40 ans et ce retard ne se rattrape jamais. Moi je suis pour prendre des mesures : quotas, égalité de la thématique... il faut qu'à compétence égale il y ait une proportion de femmes qui soit promue.

En 2000 vous avez été à l'initiative du premier rapport sur la place des femmes enseignantes chercheuses à l'université. Qu'est ce qui a changé depuis ?

D'après le peu d'infos que j'ai, il n'y a pas eu de véritable progrès. Il faut du volontarisme et systématiquement mettre des femmes dans toutes les instances décisionnelles. Volontarisme de la part de responsables d'universités, des responsables de formation, de commissions, ou bien faire intervenir les textes juridiques pour imposer une proportion de femmes. Or, ce n'est plus une priorité ministérielle. Jospin en avait fait une priorité de son gouvernement, il y avait la convention interministérielle qui avait été signée et à partir de là on a pris toute une série de mesures, d'informations et de demandes auprès des présidents d'université, auprès de tous les responsables, chaque fois qu'il y avait une nomination on alertait tous les responsables pour qu'on mette une proportion importante de femmes.

Quelles mesures prendre pour inciter les filles à suivre des carrières scientifiques ?

Malheureusement, ça ne relève pas du supérieur mais du second degré. Souvent dans le second degré les enseignants orientent les filles – même celles qui ont des bac S – vers des classes prépa, donc elles ne sont pas dans les premiers cycles scientifiques universitaires, soit elles s'orientent vers des formations qui ne sont pas spécialement scientifiques, par ex. dans le tertiaire, dans le droit vous avez de plus en plus d'étudiantes qui ont des bacs scientifiques. C'est un problème d'orientation qui se passe avant le supérieur et qui tient à des causes multiples. Mais à mon avis l'une des causes c'est que l'enseignement des sciences n'est pas suffisamment éclairant sur le rôle de la recherche notamment en sciences et la place que les sciences doivent avoir dans une société. ●

CONGÉ DE MATERNITÉ

Depuis l'annualisation des services, le respect du congé de maternité dépendait du bon vouloir de chaque établissement, souvent au détriment des femmes. Les travaux de la commission du CNESER constituée à la suite du rapport de l'année 2000 (cf. ci-dessus) ainsi que l'insistance des interventions du SNESUP auprès du Ministère ont permis que soit publiée en 2001 la note dite « Duwoye » certes insuffisante, mais qui représente un progrès et un point d'appui pour le respect de ce droit, pourtant élémentaire (voir le *Mémo du Sup*).

Rappelons que le SNESUP demande que les enseignantes chercheuses, l'année de leur maternité, bénéficient d'une dispense d'enseignement pendant un an pour pouvoir exercer correctement leur travail de recherche.



L'impact de la parité

Dans l'ensemble de la fonction publique, donc aussi l'enseignement supérieur, se met en place une politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

Des objectifs, des actions, de nombreux outils existent ...

Le mouvement en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes qui a ébranlé le monde politique en France durant la décennie 90 a également secoué l'ensemble des sphères de la société. Ainsi, à l'aube du XIX^e siècle, nombre de mesures gouvernementales impulsées par Bruxelles touchent « enfin » aux inégalités professionnelles, la loi « Roudy »¹ étant restée lettre morte...

La réforme de l'État : la fonction publique sommée de se moderniser

L'impact de la « parité » s'étend autant à la Direction générale de la fonction publique et donc, aux fonctionnaires, qu'aux missions régaliennes de chaque ministère. Il incombe au Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (MENES) la lourde charge de réduire les inégalités professionnelles dans tous les corps et à toutes les fonctions particulièrement hiérarchiques autant que de diffuser dans le système éducatif de « nouvelles » références égalitaires.

Le temps venu des politiques publiques de genre

Cette politique d'approche intégrée de l'égalité instaure une phase de diagnostic de la situation respective des femmes et des hommes à tous les niveaux, des actions de sensibilisation des actrices et des acteurs ainsi que la constitution de réseaux de partenaires, l'intégration d'actions concrètes de promotion de l'égalité dans les diverses politiques, accompagnées d'objectifs quantifiés de progression et enfin, prévoit une évaluation finale des politiques ainsi mises en œuvre. Le MENES a élaboré différentes actions, recourant dès 2000 à des outils tels que les plans pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat, la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, la Charte de l'Égalité en 2004².

Des structures consacrées à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité

Le ministère s'est aussi doté de structures

Égalité dans l'enseignement supérieur

→ par Sandra Frey, sociopolitologue, équipe Simone-SAGESSE, chargée de mission parité

chargées de la mise en œuvre de cette politique : la Mission nationale pour l'égalité des chances femmes/hommes déclinée dans chaque direction centrale (recherche, enseignement supérieur, enseignements scolaires, direction des études et programmes) mais aussi des chargé(e)s de mission académiques, dans les rectorats pour le primaire et le secondaire, et des chargé(e)s de mission égalité dans les universités.

Les établissements scolaires étant des lieux privilégiés pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'éducation des jeunes au respect de l'autre sexe fait pleinement partie des missions du système éducatif. Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur l'amélioration de l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons, l'amélioration du rapport entre mixité et sexisme, la promotion d'une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes et surtout, le renforcement des outils de promotion de l'égalité³.

La mise en œuvre de la convention interministérielle dans les universités

Le MENES a mis en place une cellule pour suivre cette politique d'égalité et susciter des actions. *La convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes* de 2000, ratifiée par plusieurs ministères ayant des centres de formation sous tutelle, a été notamment déclinée dans les régions. Dans le contexte de cette convention 2000-2004, prorogée jusqu'en 2006, des missions Égalité ont pu être créées dans les Universités. Durant cette période initiale, elles ont pour la plupart été mises en place avec le soutien du Fond social européen (FSE).

De nombreux outils pédagogiques et de communication (CD Rom, vidéos, expositions, plaquettes) accompagnent ce processus en direction des IUFM, des centres régionaux de documentation pédagogique et des chargées de missions académiques à l'égalité. Le ministère mène des actions de sensibilisation également par le biais d'actions de formation des personnels enseignants et de direction. Des études, rapports ont été réalisés et valorisés, notamment par des colloques, des journées d'études et autres supports de diffusion⁴.

L'amélioration du dispositif de statistiques⁵

Une des priorités des engagements pris dès 2000 a été l'amélioration du dispositif de statistiques afin de dresser un état des lieux sexué du Ministère, autant du point de vue du



personnel que des élèves et de prendre des mesures correctives. Cette obligation a entraîné l'élaboration d'indicateurs pertinents sur l'égalité des femmes et des hommes dans le domaine de compétence du Ministère. Ainsi, si la part des filles dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou en filière baccalauréat scientifique ou technologique n'est que de 30 % en 2004, les femmes représentent entre 57 et 79 % des personnels de l'Éducation nationale (premier et second degré, personnels administratifs, techniques et d'encadrement). Parmi les IATOS, elles sont 71 % en catégorie A. Par contre, elles ne sont que 38,5 % parmi les maîtres de conférences et seulement 16 % parmi les professeurs.

Après les conventions

La loi du 23 avril 2005, d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école entend promouvoir cette égalité en menant des actions spécifiques dans trois directions : mieux prendre en compte dans l'orientation la question de la mixité en corrigeant les discriminations liées au sexe dans la représentation sociale des métiers ; faciliter l'accès des jeunes filles aux métiers scientifiques et

techniques et encourager l'accès des garçons aux métiers dans lesquels ils sont peu présents ; veiller à ce que les manuels scolaires ne reproduisent pas les stéréotypes culturels relatifs aux rôles respectifs des femmes et des hommes dans la vie familiale et professionnelle. En outre, la parité est encouragée aux élections des instances représentatives des étudiant(e)s. ●

1. Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983, portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, renforcée par la Loi « Génisson », Loi n°2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes puis par Loi n° 2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

2. *La Charte de l'Égalité, Pour l'égalité des femmes et des hommes, la France s'engage*, Paris, MASTS, MDPEP, 2004

3. MENESR, De la mixité... à l'égalité dans le système éducatif, Actes du colloque organisé à Paris, le 27 mai 2004, Paris, DESCO, 2006

4. Bibliographie en ligne : <http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/rapport.htm>

5. Statistiques en ligne : <http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/statistique.htm>

Témoignages... de femmes et d'hommes

◆ Nos propres pratiques...

Claudine Kahane, professeure en astrophysique à l'Université Joseph Fourier, Directrice du Département Scientifique Universitaire

J'ai remarqué que la situation s'est dégradée. Ainsi, il y a 30 ans, dans le conseil d'UFR de physique, il y avait à peu près parité homme-femme mais au dernier conseil d'UFR de physique auquel j'ai assisté, en 2001 donc 25 ans après, nous étions 2 femmes sur 30. Un des éléments tient au fait qu'il y a eu une baisse certaine du nombre de femmes candidates dans les universités liée à la baisse du nombre d'élèves filles dans les écoles normales supérieures⁽¹⁾, c'est un élément d'ex-

plication. Mais il faut être attentif à nos propres pratiques qui peuvent elles aussi conduire à une dégradation assez rapide de la situation. Je pense particulièrement aux commissions de spécialistes, on a par ex. en physique à Grenoble une attention forte portée à la mobilité après la thèse, c'est un des critères forts pour le recrutement des MCF et c'est clairement un critère qui dessert les filles. La plupart d'elles ont 28-29 ans et commencent à se poser la question de fonder une famille, c'est en opposition avec le projet de partir à l'étranger. On a aussi constaté qu'en période tendue pour les recrutements, quand on a peu de postes à pour- ▶▶

voir, on favorise les garçons alors que quand la situation est moins tendue et relativement confortable en nombre de postes, on a presque la parité.

Une anecdote amusante: actuellement je suis la seule directrice de composante à l'université Joseph Fourier (sur 13 ou 14) et à la première réunion de directeurs de composantes il y a 3 ans, l'étiquette de mon dossier était intitulée « Monsieur le directrice »...

(1) À la suite de la fusion des ENS de filles et de garçons (NDLR)



Moi, Madame, la...

◆ Maternité

Notre collègue n'a pas voulu que son nom soit cité, par peur de conséquences négatives dans son travail. Elle n'est hélas pas la seule. Nous publions son témoignage, dont l'authenticité ne fait pas de doute.

Maître de Conférences, enceinte de 8 mois et demi, je pars en congé de maternité laissant mes coordonnées personnelles au professeur avec lequel je travaille au quotidien. Surprise, jamais de nouvelles du dit professeur en ce qui concerne les avancées de l'équipe.

À ma rentrée de congé de maternité, impossible de faire le point et de travailler avec le doctorant que je coencadrais avant mon départ, même chose pour les réunions de travail avec l'industriel partenaire de la thèse, réunions auxquelles je ne suis plus conviée. Bref, en plein désarroi, je décide de télé-

Faire de la recherche est pour moi un combat de tous les jours

phoner au SNESUP pour avoir quelques renseignements. Oh surprise, pour une fois, on ne me répond pas « ça va s'arranger avec le temps » mais au contraire « il faut que ça change car tu n'es pas la seule dans ton cas, on va se battre ensemble » et l'on s'est effectivement battu ensemble!

Aujourd'hui encore, faire de la recherche est pour moi un combat de tous les jours. À toutes les femmes en difficulté, je dis donc « ne lâchez pas, que vous abandonniez leur ferait trop plaisir ».

◆ Femmes en droit et Droits des Femmes

Michel Miaille, *professeur des universités, Montpellier 1, élu au CNU 4^e section*

Pendant très longtemps, la place des femmes dans l'univers du droit a été fixée par l'adage : « robe sur robe ne vaut » ! Aujourd'hui, leur marginalisation est plus insidieuse, mais bien réelle, dans les institutions comme dans les représentations.

Les premières femmes-avocates ou magistrates n'apparaissent qu'au début du 20^e siècle et, pour les dernières après 1944 c'est-à-dire après leur accession à la citoyenneté. Les facultés de droit étaient donc à l'unisson en conservant un privilège masculin qui apparaissait normal parce qu'inscrit dans la nature des choses.

Au début du 21^e siècle, évidemment les choses ont changé et nul n'oserait frontalement contester aux femmes la légitimité d'accéder à l'étude du droit et aux fonctions juridiques – c'est de manière plus insidieuse que la marginalisation se produit.

Dans les universités, la féminisation des publics s'est développée de manière considérable, dans les facultés de droit comme dans les autres. Les amphithéâtres de 1^{re} et 2^e année sont massivement féminins; mais au fur et à mesure que l'on monte dans le cursus, cette part a tendance à diminuer comme si le mode de sélection opérerait dans un sens plus favorable aux hommes. Pourtant, la reconnaissance de la valeur des femmes dans les études montre souvent un avantage écrasant pour les étudiantes. Cette même sélection se poursuit dans la recherche, le doctorat et, a fortiori, le recrutement des enseignants. Bien sûr certaines femmes se sont imposées comme chercheuses ou enseignantes mais dans la voie royale du recrutement (l'agrégation des facultés) les jurys comme les admis sont encore largement et très majoritairement masculins. Si l'on regardait du côté de l'enseignement, c'est-à-dire de l'introduction d'études de « genre » dans les facultés de droit, le constat serait accablant. L'intitulé même du genre étonnerait la plupart des professeurs de droit attachés à l'universalité de la règle de droit qui avantage tellement les hommes qui préfèrent croire que les inégalités ne proviennent nullement de l'imperfection de la règle mais seulement d'une « application incomplète » due à la résistance des habitudes. De fait, même dans les cours de droits fondamentaux et de libertés fondamentales, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes ne dépasse pas, en général, une rhétorique classique longuement expérimentée – à peu près celle que développeraient les professeurs de la III^e République pour indiquer la non-citoyenneté des femmes.

Le féminisme continue à être interprété comme une mobilisation certes nécessaire mais souvent « excessive » et la nature des choses reprend ses droits.

Au sortir de la faculté, les femmes qui ont investi largement le Barreau comme la Magistrature découvrent, comme leurs aînées institutrices et assistantes sociales, que le métier s'est dévalorisé au fur et à mesure qu'il était féminisé! Cruel rappel que les hommes continuent à maintenir le plafond de verre sur les hauteurs des institutions, à la Cour de Cassation comme à la Cour des Comptes, dans la Préfectorale comme dans les entreprises. Il faudrait une forte volonté politique pour renverser une situation subtilement ségrégationniste.

Les hommes continuent à maintenir le plafond de verre sur les hauteurs des institutions



◆ Taxée d'antiscientifique

Françoise Birkui, *doctorante, enseignante*

Une petite anecdote qui traduit le caractère intrusif qui peut être attribué à la réception des théories du genre, durant un TD: un étudiant, qui semblait parler au nom de toutes et tous, s'est levé pour me dire « c'est pas agréable de se sentir psychanalysés! ». Je rajouterai qu'il n'est pas non plus agréable ni porteur d'être taxée d'antiscientifique dès que l'on annonce son adhésion aux théories du genre. Que ce soit dans sa vie privée et son entourage universitaire ce genre d'étude souffre d'une absence de légitimité qui s'érige comme un obstacle de plus du « masculinisme » scientifique qui prend la forme d'un autoritarisme... le plus souvent défensif.

La fausse neutralité des sciences

Tout un système culturel, auquel appartient les sciences, fonde, en la « naturalisant », la domination masculine. Les études de genre permettent de le repenser, et d'agir contre les discriminations de sexes à tous les niveaux.

→ par Françoise Birkui, doctorante, chargée de TD en Sociologie, consultante, présidente de l'association idem

Un chiffre permet de constater que l'Université de Perpignan est fortement représentative des modalités de recrutement inégalitaires entre les sexes. La moyenne des Universités en France des taux de femmes professeurs et de 16%, celle de Perpignan est de 14,5%⁽¹⁾. Or l'effectif universitaire des étudiantes est de 56,1%⁽²⁾ alors qu'en national, elle se situe à 54%. Davantage diplômées, elles ne bénéficient que rarement de la reconnaissance publique qui, sur le marché du travail, les situe comme majoritairement précaires, discriminées, ce qui maintient leur dépendance économique. Les institutions et le rôle primordial qu'elles jouent dans la socialisation de genre, dès l'accès à l'école, entretiennent et pérennisent cet état de fait⁽³⁾. Que ce soient par les traitements différenciels des filles et des garçons, d'autant plus intériorisés à une période-clé de construction identitaire, ou encore par le contenu des enseignements qui se réfèrent exclusivement à une participation des hommes, la dualité hiérarchisée entre les sexes s'énonce dans les outils culturels fondamentaux.

Le « discours silencieux » des sciences

Les règles de langage – conjuguant l'universel, le général et le pluriel, au masculin –, ajoutées aux opérations cognitives binaires et à l'hégémonie masculine – inscrites dans l'historiographie des sciences – transmettent le principe d'une « conscience dominée ». Ce qui permet d'annoncer que le sexisme ordinaire du langage est relayé par celui des sciences. Parmi celles-ci, les sciences humaines et sociales ont eu certes un rôle privilégié. L'histoire s'est construite par les hommes de pouvoir (en effaçant les traces de femmes – autres que scandaleuses, hérétiques ou exceptionnelles – qui y ont participé, faute de légitimité) ; l'anthropologie pose comme « invariant culturel » de toutes civilisations le principe de dualité entre les sexes ; la psychologie se base sur un dimorphisme sexuel, élaboré sur le même mode. Les sciences naturelles ont longtemps participé à une sexuisation des savoirs, en traduisant les mécanismes de la fécondation à l'aide de métaphores sociales basées sur les rapports d'inégalité « naturalisés ».

C'est l'apport des « women's studies »⁽⁴⁾ d'avoir constaté la faute, voire la « déviance » des sciences qui ont silencieusement transmises des positions politiques et morales inégalitaires, et ce malgré la « neutralité objective » censée les définir. Les conséquences de ce biais scientifique – identifié depuis quelques décennies et récemment diffusé – sont d'autant plus préjudiciables qu'elles justifient et pérennisent l'ensemble d'un système social pensé et organisé sur les bases cognitives, morales et politiques d'une domination « naturelle ». Il est toujours d'actualité de faire référence à la position passive des sciences envers les peuples colonisés, les « indigènes » dont elles ont fait des victimes, sans jamais réparer ses erreurs. Aujourd'hui le genre⁽⁵⁾ a été défini comme moyen de repenser et d'agir

contre les discriminations de sexes à tous les niveaux des systèmes sociaux et il devrait pouvoir permettre la réparation de ses erreurs, pour le bien de tous.

Les « womens studies » et les chercheurs-es qui retraduisent les faits scientifiques à la lumière du concept de genre proposent aux femmes⁽⁶⁾ de passer de l'individu « qui est dit » au « sujet responsable qui se dit »⁽⁷⁾. Le pouvoir de dire je est forme de lutte contre l'assujettissement et contre la soumission de la subjectivité luttant contre l'évidence intériorisée des relations de domination entre les sexes.

Petites initiatives contre une sexuisation des savoirs scientifiques

Comment inciter la poursuite des études et la construction de projets professionnels de femmes qui tentent d'être actrices d'un système androcentré affirmant leur valeur moindre, attestée de surcroît par la précarité des enseignantes transmettant les « sciences des hommes » ? Parmi les instances éducatives, l'université⁽⁸⁾ a été analysée comme lieu de reproduction des inégalités sociales, et il est aujourd'hui admis qu'il soit aussi celui des inégalités de genre, cumulant ainsi les handicaps, pérennisés par le label scientifique. C'est à partir de ces constats et des vides qu'ils suscitent qu'idem, à travers le premier volet de son exposition (voir encadré), propose un « équilibrage du genre » dans les sciences et la

culture. Il s'agit ainsi de produire des potentiels modèles de trajectoires de femmes afin d'inciter leur participation massive à une mixité opérationnelle dans l'ensemble des champs de la vie publique. ●

(1) Selon la fiche d'effectif des enseignants au 1^{er} septembre 2005

(2) Cf. Observatoire de la vie étudiante de l'Université de Perpignan en 2003 et Observatoire de la vie étudiante Nationale en 2004.

(3) N. Mosconi, Femmes et savoirs. *La société, l'école et la division des savoirs*, L'harmattan, Paris, 1994.

(4) Champ académique créé aux Etats unis dans les années 60.

(5) Genre, « gender » : Apprentissage social des individus (femmes et hommes) et de leurs attributs (féminins et masculins) définis par leurs sexes biologiques.

(6) Mais aussi à toutes celles et ceux qui échappent à la vision naturalisée de l'hétéronormativité. Les études de genre s'articulent avec d'autres formes de discriminations (cf. laboratoire de recherche « Genre, classe et race »).

(7) P. Ricoeur, « Individu et identité personnelle », in Collectif, *Sur l'individu*, Paris, 1987.

(8) Grâce à l'ouvrage de P Bourdieu, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Minuit, 1964.

**Le genre a été défini
comme moyen de repenser
et d'agir contre
les discriminations de sexes
à tous les niveaux
des systèmes sociaux**

IDEM

« Des Femmes oubliées dans les sciences de l'Homme »

L'université de Perpignan va accueillir une exposition sur les femmes « oubliées » qui ont activement participé aux sciences enseignées sur les campus. Le porteur du projet est l'association idem qui s'est constitué pour favoriser la recherche sur le genre et mettre en œuvre des actions de visibilité publique sur la question, dans les universités et ailleurs. L'exposition aura lieu du 28 novembre au 23 décembre sur les départements qui ont soutenu l'action (Lettres et Sciences humaines, FIDCAF) et se concentrera sur la Bibliothèque Universitaire. Le vernissage laissera la parole à une spécialiste de la question.

Contact : Françoise Birkui p/o idem
Département de sociologie
66860 Perpignan cedex - 06 66 96 11 83
idemgenre@yahoo.fr



DES SITES À CONSULTER

Mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur
<http://www.recherche.gouv.fr/parite/>
Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité :
<http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>
Documentation française-Dossier « Parité »
http://www.vie-publique.fr/thema/th_femmes.htm
Fonds social européen - Egalité des chances entre les femmes et les hommes
<http://www.travail.gouv.fr/fse/egalitedeschances>
L'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes
<http://www.observatoire-parite.gouv.fr>
Elles en Sciences <http://www.elles-en-sciences.org/>
Association « femmes et mathématiques »
<http://www.femmes-et-maths.fr>
Association femmes et sciences
http://smyme.int-evry.fr/femmes_et_sciences/
Association Française des Femmes Ingénieurs
<http://www.femmes-ingenieurs.org>

Sur la paupérisation de l'université : le cas de La Rochelle

→ par Jean-Yves Duyck, Membre du bureau de la section de l'ULR et de la CA du SNESUP

Le renchérissement du coût du logement étudiant, l'insuffisance du taux des bourses, l'incohérence du redéploiement des moyens et l'austérité ministérielle rendent la paupérisation inévitable.

L'Université de La Rochelle (ULR) connaît depuis deux ans environ une érosion de ses effectifs étudiants (actuellement environ 6400, soit une baisse d'environ 200). Deux causes identifiables : la démographie générale et les conditions d'accueil et de vie étudiante auxquelles s'ajoutent quelques facteurs aggravants (LMD, budget, etc.).

LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS

1. Le logement

Deux éléments frappent de plein fouet les étudiants : la hausse du prix des loyers dans une ville à vocation massivement touristique et la pénurie de logements sociaux (estimée à environ 400). Le prix moyen des loyers étudiants s'établit à 330 euros par mois (à comparer

la situation ne s'améliore avant 2009. Le problème le plus criant reste l'accueil des étudiants étrangers. Une dizaine d'entre eux n'ont, chaque année, d'autre recours que l'accueil de nuit

En complément interviennent les résidences étudiantes en HLM (dites ARPAE), mais ces dernières accueillent aussi des inscrits Sup de Co et EIGSI (école d'ingénieurs), école d'infirmières, BTS, dont certains sont boursiers. Difficile d'y voir parfaitement clair, mais dans la même académie, à Poitiers 61 % des boursiers bénéficient d'un logement social contre 46 % à La Rochelle. Cette paupérisation est aussi visible par le taux des bourses comme le montre le tableau ci-dessous. On peut donc noter que seuls les étudiants situés aux 4^e et 5^e échelon ont une chance d'être logés par le CROUS. Le premier échelon correspond simplement à la gratuité de l'inscription.

▼
Les étudiants s'entassent dans des colocations « sauvages » dans les cités U (ou ailleurs) et le logement en bungalow dans les campings est répandu, posant des problèmes de chauffage l'hiver
▲

avec un logement CROUS au taux moyen de 131 euros). Ce n'est pas la première fois que la section SNESUP s'émeut de cette situation, et les pouvoirs publics ont enfin pris conscience de l'ampleur des dégâts, avec la programmation (CROUS, Région, État, CDA La Rochelle) pour le contrat quadriennal 2007-2012 de 400 logements, dont 200 seulement ont fait pour le moment l'objet d'un appel d'offre émanant des collectivités territoriales⁽¹⁾. Compte tenu des délais habituels, il est peu probable que

(limité à trois nuits et réservé aux plus de 25 ans). Selon la directrice du CROUS, 104 étudiants sont sans logement et en liste d'attente, le journal Sud-Ouest du 14/09 titrant sur « des étudiants sinistrés ». Pour les autres, de nombreux témoignages confirment que les étudiants s'entassent dans des colocations « sauvages » dans les cités U⁽²⁾ (ou ailleurs) et que le logement en bungalow dans les campings est répandu, posant des problèmes de chauffage l'hiver.

2. Les bourses

L'ULR a été créée pour répondre à une demande sociale locale particulièrement forte : 77 % des primo entrants proviennent du département de la Charente-Maritime. On y recense 2 626 boursiers, dont 44,5 % au 5^e échelon. Ce total de boursiers représente 43 % des inscrits en formations diplômantes (hors DAEU, DU, auditeurs libres, etc.) à comparer aux 30,7 % de la moyenne nationale pour le même type d'université. Seulement 15 % de ces boursiers sont logés par le CROUS.

TAUX DES BOURSES ET LOGEMENT ÉTUDIANT

Nombre d'étudiants	Taux des bourses (échelon)	% de logement CROUS
1 170	5 ^e	23 %
286	4 ^e	21 %
312	3 ^e	8 %
286	2 ^e	3 %
572	1 ^{er}	2 %
2 626		

LES EFFETS PERVERS DU LMD

Créée sur l'axe « professionnalisation », l'ULR a développé les relations avec les entreprises et les périodes de stage, en particulier à l'étranger. La semestrialisation LMD et les échanges ERASMUS ont contribué *volens volens* à l'ag-



© Jean-Yves Duyck

Pour étudier dignement : allocation d'autonomie



© Jean-Yves Duyck

gravation de la situation du logement des étudiants. Ainsi, 120 étudiants « supplémentaires » en échange ERASMUS viennent ajouter à la pénurie de logements en semestre 1, le CROUS ne réservant que 30 logements pour ces échanges.

Du fait des départs, le semestre 2 permet de trouver des logements vacants. Les étrangers, pour l'essentiel, peuvent alors être logés dignement, mais ils doivent vider les lieux au semestre 3 !

La semestrialisation crée aussi des situations difficiles dans une ville dont le tissu économique est surtout dense en TPE et PMI/PME. *Ipsa facto*, les étudiants se retrouvent vite en concurrence pour trouver des stages. Dès lors, certains doivent trouver un stage éloigné et le surcoût peut devenir un handicap insurmontable.

Budget et redéploiement

Comme chaque année depuis trois ans, le CA de l'ULR refuse le vote du budget en première lecture mais, aidé par les représentants « politiques », le président arrive (de justesse) à le faire adopter. Cette année la dotation de fonctionnement de l'État stagne (3,437 M € en 2005, 3,467 en 2006 et pas mieux en 2007) c'est-à-dire baisse en € constants. Avec des charges fixes en augmentation de 10 %, la dotation de fonctionnement devient insuffisante au point que l'ULR envisage une réduction drastique des heures complémentaires, empêchant *ipso facto* la réalisation des maquettes habilitées.

Ajoutons le problème des postes et du redéploiement, dont le principe, accepté par le CA, a fait l'objet d'un lobbying intense. On constate ainsi qu'une des rares composantes (la gestion) dont les effectifs ont augmenté (57 %) s'est vue dépouillée d'un poste de MCF temporairement vacant là où des formations ont plus d'enseignants que d'étudiants ! Conséquence : la première grève desdits enseignants gestionnaires le 3 octobre. La colère dans certaines UFR appelle de nouvelles actions.

Bref, logement étudiant, taux des bourses, redéploiement, heures complémentaires, austérité ministérielle... la paupérisation fait son bonhomme de chemin. ●

(1) Journal *Sud-Ouest* du 20 octobre 2006 p. 24.
(2) Une des cités, la plus ancienne, fait l'objet d'un programme de rénovation de 150 chambres dont le mauvais état tendait à créer un phénomène de ghettoïsation.



© istockphoto/Bornite Schupp

Arrêté Master : s'opposer aux mesures rétrogrades

→ par Michelle Lauton, élue au CNESER

Loin d'une refonte concertée du LMD, le ministère prétend imposer à marche forcée ses vues sur le Master, donc sur la question de l'accès au savoir et à l'emploi qualifié, posée avec force par le mouvement contre le CPE.

A lors que le Ministère n'a fait aucun bilan public et contradictoire de la mise en œuvre du LMD depuis 4 ans, bilan que demande le SNESUP, il consulte, avec un calendrier très resserré, la CPU⁽¹⁾, la CEDEFI⁽²⁾ et les organisations représentées au CNESER sur une modification de l'Arrêté Master de 2002. Dans le même temps, la circulaire d'habilitation 2007 préconise des évolutions non anodines : pour les Masters, un « resserrement significatif et cohérent de l'offre », avec comme critères d'expertise le « rapport entre étudiants annoncés et étudiants réellement inscrits » voire « étudiants présents aux examens », un suivi de l'insertion professionnelle. Pour les licences, une révision des formations qui connaîtraient « des taux de réussite faibles ou en baisse », etc. Objectif affiché du Ministère : mettre les textes en conformité avec l'Arrêté « formation doctorale », dont nous avons dénoncé les termes. Mais au vu des questions abordées, le Ministère a tranché en faveur d'une modification profonde du texte.

UN PROCESSUS AUX EFFETS PERVERS...

Le master serait conçu comme un diplôme unique sanctionnant des parcours de formation diversifiés préparant à l'une ou l'autre des finalités, professionnelle ou recherche, ou aux deux. La commission Hetzel propose aussi la

fusion des Masters Recherche et Professionnel. Cette distinction est une question complexe, liée à l'organisation du Master en 2 années ou 4 semestres intégrés, se posant différemment selon les disciplines. La distinction entre Master Recherche et Master Professionnel a donné lieu à des cas de figure différents (1^{re} année relative-

ment indifférenciée et 2^e année différente tant par les contenus que par le type de stage, ou bien Master intégré sur 4 semestres).

Lors de la discussion de l'Arrêté « formation doctorale », le SNESUP avait demandé que seul le Master Recherche permette l'inscription directe en Doctorat, et non n'importe quel Master ni le simple grade (*cf.* l'attribution du grade aux écoles de commerce). Le Ministère veut étendre la co-habilitation à tous les types d'établissements du supérieur : officiellement, il est question des cathos, sans préjugé d'une extension à toutes les écoles de commerce ou autres. Le monopole de délivrance du diplôme est mis en pièces. La concurrence public - privé est encouragée. Avec ce processus hâtif, des établissements du public où il n'existe pas (ou peu) de recherche pourront être co-habilités⁽³⁾, sans que l'on se donne le temps pour faire évoluer le statut des enseignants concernés en matière d'exercice de la recherche. Enfin, la référence aux PRES élude les conséquences voulues de leur mise en place sur la disparition

▼
Tout vise à diminuer le nombre d'étudiants poursuivant directement leurs études en Master
▲





© istockphoto/Sehann Pibor

de Masters de certaines universités⁽⁴⁾ et sur la carte des formations d'une région.

CHICANES ET PILOTAGE ACCRU

Par ailleurs, il y aurait possibilité de proposer des Masters sur 4 semestres... qui eux pourraient sélectionner leurs étudiants à l'entrée⁽⁵⁾. Voilà donc la sélection à l'entrée en Master, car même si l'autre type d'organisation (M1 + M2) reste possible, les pressions pour le supprimer risquent de se multiplier. La commission Hetzel proposant une césure de six mois à un an entre L et M, tout vise à diminuer le nombre d'étudiants poursuivant directement leurs études.

L'évaluation de tous les diplômes serait effectuée par l'AERES, qui aurait des pouvoirs encore plus exorbitants que la MSTP sur les formations. La DGES envisage la suppression des commissions interministérielles (cf. Commission Duby), mais maintient Commission du Titre et Commission d'Évaluation des formations et des diplômes de gestion.

Elle envisage l'évolution de la dénomination des masters, avec définition d'un cadre présumé plus conforme aux diverses stratégies d'organisation de l'offre et, le cas échéant, une approche par compétences et/ou métiers. Et l'organisation d'enseignements en langue étrangère « afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'offre française de Master ». Quid de la francophonie ?

Ces modifications profondes visent à freiner les poursuites d'études en Master et à entamer encore plus le monopole de délivrance des diplômes par le service public. L'UNEF a d'ores et déjà annoncé son refus d'une sélection en M1 et de la co-habilitation avec le privé. Le SNESUP appelle les universitaires à s'opposer à ces mesures et à exiger du Ministère, avant toute modification, un bilan du LMD et l'élaboration, avec les autres personnels, les étudiants et les autres partenaires, de propositions de refonte des textes régissant le LMD. ●

(1) Conférence des présidents d'université.
(2) Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.

(3) Cf la discussion actuelle sur les Écoles d'Art.

(4) Cf les restructurations d'Écoles doctorales.

(5) La DGES amalgamant cette sélection avec les capacités d'accueil des anciens IUP, MST, etc.

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

Les raisons de la mobilisation

→ par Anne Mesliand, membre de la CCN IUT

Le 18 octobre, à l'appel de l'ADIUT⁽¹⁾, les enseignants et les personnels des IUT ont alerté les étudiants, leurs familles, les élus et les partenaires professionnels sur leurs graves difficultés budgétaires (voir encadré).

D'Aix en Provence à Brest, de Toulouse à Nancy et Strasbourg, les initiatives ont été nombreuses : suspension des cours et réunions d'information-débat avec les étudiants, invitation des professionnels, des familles, conférences de presse, parfois en présence des élus, qui pour certains se sont adressés aux ministres de l'enseignement supérieur et du budget⁽²⁾. Les IUT constituent une voie de formation dont la valeur est reconnue, pour sa qualité à la fois professionnelle-universitaire et comme voie de poursuites d'études à tous niveaux : ils contribuent à l'accès aux études supérieures de lycéens d'origines scolaires et sociales diverses, souvent défavorisées, et à leur réussite. Leurs nouveaux PPN consacrent les objectifs différenciés de leur

formation, mais l'élaboration et la mise en place des modules complémentaires risquent d'engager le DUT dans le processus de déréglementation institué avec le LMD...

Au moment où la question de la finalité professionnelle des formations supérieures est posée, les IUT doivent pouvoir exercer la plénitude de leurs missions; diffuser leur expérience pédagogique en la matière; contribuer à la réduction des inégalités, à l'aide à la réussite, à une orientation positive et construite par les jeunes.

C'est en ce sens que le SNESUP a soutenu et relayé l'appel de l'ADIUT et entend poursuivre la mobilisation, en convergence avec l'ensemble des collègues et des formations. (Voir <http://www.snesup.fr/>, ndoc=2644 et le dossier IUT-DUT) ●

(1) Association des Directeurs d'IUT

(2) Voir le site de l'ADIUT : <http://www.iut-fr.net>, rubrique : intranet, login : lecteur, mot de passe : simple



© Gérard Morel

Avoir une haute ambition pour les formations professionnelles universitaires

CE QUI PÈSE SUR LES BUDGETS DES IUT

- Le ministère ne verse aux IUT qu'une DGF partielle : 87 % en moyenne, 78 % pour les plus mal lotis, de la DGF théorique.
- La part de la DGF dans les budgets des IUT est de plus en plus mince. Les « autres financements » constituent fréquemment jusqu'à la moitié de leur budget.
- L'insuffisance des postes d'enseignants et enseignants chercheurs s'aggrave : depuis 2000, 3,5 % d'augmentation des emplois quand l'augmentation des effectifs est de 11 %...
- La mise en place de nouvelles formations, Licences Professionnelles en particulier, sans les moyens nécessaires, pèse sur les conditions de travail et d'études.
- Les difficultés à renouveler les plateaux techniques risquent de disqualifier la formation.
- L'imputation sur les budgets des établissements des charges sociales des vacataires, sous couvert de LOLF, grève les budgets des IUT.



© istockphoto/John Woodworth

L'intégration que nous voulons

→ par François Bouillon

L'intégration réussie des IUFM dans l'université suppose des conditions de démocratie, de transparence et de cadrage des formations auxquelles le ministère n'entend pas répondre... Formateurs, formés, personnels, avec leurs syndicats, doivent les imposer !

Sur le principe de l'intégration des IUFM dans les universités nous n'avons jamais hésité. À l'origine de notre choix en faveur de l'intégration, des raisons de fond : d'abord l'espoir raisonnable d'améliorer le caractère universitaire de la formation tout en maintenant un rapport étroit avec les établissements scolaires et, partant, d'élever le niveau de qualification des enseignants du premier et du second degré ; ensuite l'inscription plus forte de la formation des maîtres dans les missions des universités, qui accompagnerait et amplifierait l'intense effort fait par celles-ci, au cours des dernières décennies, de professionnalisation des formations supérieures ; enfin le rassemblement dans un seul et même cadre universitaire de la formation professionnelle universitaire des enseignants du premier et du second degré tant pour l'année de préparation aux concours que pour la seconde année d'IUFM – ce pourquoi ils avaient été initialement conçus.

Depuis que la question est posée, un principe a guidé toutes nos propositions : nous voulons une intégration qui garantisse l'identité de la formation des enseignants au sein des universités. Nous refusons toute dilution de cette mission et des moyens qui lui sont alloués. Or, le gouvernement veut avancer à la hussarde en intégrant dès le 1^{er} janvier 2007 les sept IUFM « expérimentaux ».

TROIS CONDITIONS

Aujourd'hui les trois conditions fondamentales que nous avons posées pour la réussite de l'intégration ne sont pas remplies. Ce processus devrait allier les aspects institutionnels et ceux dont dépend la qualité de la formation c'est-à-dire l'articulation des cursus universitaires (licence et master) et des cursus-IUFM. En ce sens ces conditions appellent des mesures d'urgence que le ministère doit prendre sans tarder.

La première des conditions c'est un **processus démocratique** de construction de l'intégration associant dans la transparence toutes les parties et personnels concernés. Là où le processus d'intégration est à l'état naissant, il faut constituer un comité mixte de pilotage pour définir ensemble, représentants des établissements et des différents types de

personnels, ses différentes étapes. Des solutions doivent être trouvées pour l'association des personnels à la vie de l'établissement et à ses conseils dès l'intégration. Il faut donc créer, à titre transitoire, tant que les conseils de l'université ne seront pas recomposés et

réélus, une instance consultative bipartite auprès du CA de l'université d'intégration. La deuxième, c'est celle d'un **décret-cadre** précisant pour tous les IUFM et donc pour

toutes les universités concernées : les modalités de composition des conseils et commissions des IUFM ; l'articulation entre conseil de l'IUFM et conseils des universités (CA, CEVU, CS) ; les compétences du directeur ; la nature des postes de responsabilité administrative ; la détermination des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs, des enseignants de statut premier et second degré ; les dispositions financières garantissant les moyens de la gestion scientifiques et pédagogique des IUFM.

À l'origine de notre choix en faveur de l'intégration, il y a des raisons de fond

Articuler de manière féconde formations universitaires et des enseignants



© istockphoto/Odella Cohen

▼
**L'objectif d'aboutir
 au 1^{er} janvier 2007
 serait comme vouloir habiter
 une maison dont les fondations
 seraient bâties sur du sable**
 ▲

► La troisième, c'est qu'il y ait, dans les académies où plusieurs universités peuvent prétendre à intégrer l'IUFM, **un appel à candidatures**, énonçant un certain nombre de critères pour l'élaboration du projet d'intégration des universités postulantes. Or, le ministère qui s'était engagé à rendre public un tel appel à candidatures préfère imposer des universités d'intégration (cf. académie de Versailles) dans l'opacité, au risque de bouleverser aussi la carte universitaire des formations.

Enfin, cette intégration ne permettra l'amélioration de la formation que si le cahier des charges national des formations favorise une formation plus ancrée sur la recherche, les pratiques professionnelles et leur analyse, la didactique des disciplines. Formation critique donnant tout son sens au métier d'enseignant comme métier de conception. Malgré les engagements pris ce cahier des charges national n'est toujours pas publié.

REUSSIR L'INTEGRATION

Pourquoi cette absence de cadrage national et de processus démocratique ? Le gouvernement conduit la même poli-



© istockphoto/Romnie Comeau

Un lien étroit avec les établissements scolaires pendant la formation se conjugue avec l'élévation de la qualification des enseignants

tique « d'expérimentation » initiée pour la mise en œuvre du LMD. Il laisse se développer les rapports de force locaux tout en pilotant directement ou par le biais des recteurs dans l'objectif d'aboutir à un démantèlement du cadre national des formations supérieures et à une autonomie concurrentielle des établissements d'enseignement supérieur. L'intégration des IUFM s'encadrerait dans cette politique qui ne procède qu'à des régulations *a posteriori*.

L'état des lieux dans les académies montre que le processus d'intégration des IUFM est très souvent sur de mauvais rails. L'objectif d'aboutir à une première vague d'intégrations au 1^{er} janvier

2007 serait comme vouloir habiter une maison dont les fondations seraient bâties sur du sable. C'est pourquoi nous demandons une concertation avec le Ministère pour que les orientations nationales soient élaborées et publiées au plus vite, avec la participation des organisations syndicales représentatives des formateurs et des formés, afin que les mois qui viennent soient consacrés au travail de réflexion et de mise en œuvre nécessaires pour réussir l'intégration. Ce n'est qu'une fois ce processus mené à bien que le CNESER pourra être saisi des textes nécessaires.

En tout état de cause, plus que jamais, la mobilisation est nécessaire. ●

ENTRETIEN AVEC JACQUES FONTANILLE, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES



L'IUFM du Limousin et l'université de Limoges font partie des établissements témoins pour l'intégration. Le président de l'université répond à nos questions.

Quel est l'état d'avancement de l'intégration de l'IUFM dans l'université ?

L'Université et l'IUFM travaillent actuellement à la rédaction des fiches et parties du Contrat d'Établissement qui concernent la formation des enseignants. L'intégration budgétaire est également en chantier.

Les personnels de l'IUFM ont de multiples interrogations : identité maintenue de ses formations, son budget, le devenir des personnels ?... Quelles réponses l'université est-elle en mesure de leur donner ?

L'IUFM intégré sera, dans l'Université de Limoges, une école article 33, dont les moyens seront traités à part, fléchés. L'Université de Limoges n'envisage en aucune manière de remettre en question les filières et départements existants à l'IUFM.

Les questions touchant au cahier des charges national, au statut des personnels et à la situation des membres de l'équipe de direction ne relèvent pas de la compétence de l'Université de Limoges. Mais nous avons demandé avec insistance à la DGES que des mesures conservatoires soient prises très rapidement.

Comment se dessine l'articulation entre cursus-IUFM et cursus-Master ? Quels acquis pour les étudiants, y compris pour ceux qui échouent aux concours ?

L'Université de Limoges a proposé, avec l'accord des représentants de l'IUFM, que des UE et des parcours « didactiques » soient ouverts à l'intérieur des principaux masters disciplinaires, et que ces UE puissent être obtenues par tous les moyens légaux existants (examens, équivalences, validation d'acquis), aussi bien pour les étudiants qui échouent aux concours que pour les personnels formateurs souhaitant une validation diplômante de leurs compétences.

Propos recueillis par F. Bouillon

Annick Rogès

MEMBRE DU COLLECTIF AC LE FEU !

Les cahiers de doléances : une initiative importante pour faire connaître aux décideurs les difficultés et les revendications des habitants des quartiers populaires et peser sur les prochaines échéances électorales.

Nous nous rencontrons aujourd'hui 25 octobre, journée de rassemblement autour des cahiers de doléances que vous allez remettre à l'assemblée nationale et au sénat. Expliquez-nous l'origine de cette manifestation.

Le collectif AC le feu s'est constitué suite aux événements de Clichy sous Bois, et après la mort de Ziyed et Bouna, avec cette idée que la voie de la violence et de la dégradation dans la cité non seulement n'apportait rien mais, de surcroît, constituait l'occasion d'apporter de l'eau au moulin de ceux qui stigmatisent les quartiers populaires. Ce collectif s'est créé en se fixant pour objectif d'inciter ces personnes exclues à compter et à peser par le vote en s'inscrivant sur les listes électorales. Par ailleurs, le deuxième objectif est de recenser l'ensemble des difficultés constatées depuis des décennies dans les quartiers et de faire remonter l'information auprès des élites de la nation. Une fois menée la première action l'année dernière (inscrire massivement les jeunes de Clichy sur les listes électorales) avec un succès considérable- je rappelle quand même que le résultat c'est 3000 personnes inscrites, nous avons entamé un tour de France en posant des questions simples et en écoutant les gens de façon à ce qu'on puisse recenser l'ensemble des problèmes.

Aujourd'hui vous avez donc une moisson importante de doléances ?

Nous avons recueilli plus de 2000 doléances, et nous avons eu le temps d'en traiter un peu plus de 13000. Nous avons finalement adopté les méthodes des instituts de sondage : on s'est donné une méthodologie qui nous permettait à la fois de quantifier le nombre de personnes, sexe, âge, lieu d'habitation, mais aussi de traiter qualitativement l'information qui nous était donnée en dégagant les thèmes récurrents.

Y a t il des thèmes qui ont constitué des surprises ?

Beaucoup ! On dit que les gens ne s'intéressent pas à la politique dans les quartiers : c'est complètement faux, on a été surpris de la maturité des réflexions concernant les questions qui nous ont été transmises. À la fois il y a dénonciation de ces situations que



© AC LE FEU / IDR

▼
Les gens en ont marre qu'on parle à leur place. Au bout du compte, ils exigent qu'on les associe et c'est cela la vraie démocratie participative
 ▲

tout le monde connaît, mais il y a aussi des propositions. Ils n'ont donc pas seulement revendiqué, ils ont aussi analysé par quels moyens c'était réalisable. Voici la nouveauté de ces cahiers.

Qu'est ce qui apparaît au niveau de l'école, de l'éducation ?

L'éducation arrive en 5^e position. Après l'emploi, la discrimination, le logement, la justice et pratiques policières.

Sur l'éducation, le sentiment dominant est la nécessité d'une vraie réforme de l'enseignement et d'une politique de l'égalité des chances. Il faut beaucoup plus de moyens pour dépasser le strict cadre de l'école, pour

CAHIER DE DOLEANCES

Un exemple

« La sécurité, personne n'est à l'écoute de notre quotidien, au contraire on nous regarde de travers. Pas de taxi, ni médecins la nuit, pas de policiers, les élus ne se déplacent jamais sauf pendant les élections. On n'est pas des citoyens à part entière. On parle souvent de beaucoup d'argent dépensé par l'État mais on ne voit rien venir. On a le sentiment que l'argent existe mais les politiques n'ont pas le courage d'aller le chercher là où il faut. Il faut s'attaquer aux richesses, il faudrait imposer des lois pour la redistribution par exemple des profits réalisés par les entreprises. »

<http://aclefeu.blogspot.com>

acquérir les savoirs. Là je suis déjà dans les propositions. L'orientation est aussi régulièrement pointée du doigt. La revendication, c'est de pouvoir aller le plus longtemps possible dans l'enseignement général, mais s'il y a des options vers des filières techniques ou professionnelles (ex. l'apprentissage), il ne faut pas que ce soit le résultat d'un échec mais bien un choix personnel et professionnel. Beaucoup plus de moyens également pour l'accès aux grandes écoles et également pour les IUT, les BTS. Et un meilleur maillage géographique également, c'est-à-dire beaucoup plus d'établissements. J'ai trouvé ces propos très lucides.

Votre association va continuer à agir ?

Oui car nous n'avons pas fini l'analyse des informations recueillies. Donc nous allons continuer. Il y a déjà des villes qui nous appellent pour savoir ce qu'ont dit les gens. On se rend compte que ça pèse dans le débat politique. Notre prochaine étape, c'est l'inscription massive sur les listes électorales, nous allons donc organiser une journée nationale. Puis, pendant la campagne, nous irons dans les quartiers. Le but c'est de redistribuer le résultat de ce tour de France auprès des personnes qui se sont exprimées. On envisage alors un 2^e tour de France.

Attendez-vous quelque chose des campagnes électorales, législatives et présidentielles ?

À propos de l'inscription sur les listes électorales, les gens nous disent « on veut bien s'inscrire mais pour qui voter ? » Alors on leur dit : « Comparez avec ce qu'on a réussi à synthétiser suite à vos propositions. Mais ne comparez pas par rapport à des promesses, mais par rapport à l'engagement des personnes et, j'ai envie de dire, par rapport à leur sincérité et les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour réaliser leur programme. » Les gens en ont marre qu'on parle à leur place. Au bout du compte, ils exigent qu'on les associe et c'est cela la vraie démocratie participative. Maintenant ils veulent que leurs propositions soient prises en compte et qu'on cherche avec eux les solutions. ●

→ Propos recueillis par

Anne Mesliand et Latifa Rochdi

Massacre et génocide → par Alain Policar, professeur agrégé de Sciences sociales

Il existe deux grands types de logique politique des massacres : la soumission et l'éradication. Lorsque cette dernière est totale on est en présence d'un génocide.

La discussion du projet de loi visant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien et la perpétuation des massacres au Darfour : l'actualité ne cesse de soulever la difficile question de la définition du génocide. Peut-être n'est-il pas inutile d'attirer l'attention sur le travail fondateur de Jacques Sémelin, exposé dans *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides* (Seuil, 2005).

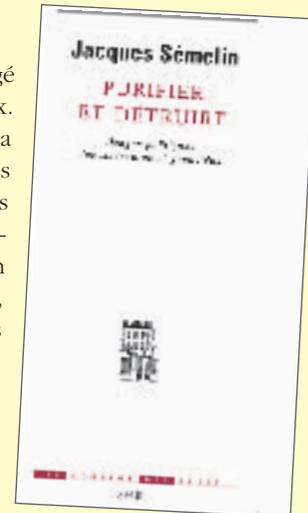
Dans cet ouvrage, il se donne pour objet la compréhension des meurtres de masse en se fondant, pour l'essentiel, sur trois exemples : la Shoah, les nettoyages ethniques de l'ex-Yougoslavie et le génocide des Tutsis au Rwanda. L'un des bénéfices de cette étude comparative est la substitution, en tant que plus petit dénominateur commun, du terme de *massacre* à celui de génocide. Ce dernier, au lieu d'être au départ de l'analyse, et de l'hypothéquer par sa charge polémique, sert, au terme de celle-ci, d'instrument de différenciation.

Les enjeux de mémoire autour de l'usage de la notion de génocide ont rendu celle-ci ambiguë, à tel point qu'elle paraît poser plus de problèmes qu'elle n'en résout

Pourquoi choisir le massacre comme *unité de référence*? D'abord en raison des instrumentalisation militantes dont a été victime la notion de génocide. Les enjeux de mémoire autour de son usage ont rendu celle-ci ambiguë, à tel point qu'elle paraît poser plus de problèmes qu'elle n'en résout. *A contrario*, le « massacre » ne supporte pas cette charge émotionnelle et, *émancipé du vocabulaire normatif du droit*, s'avère plus adapté au champ des sciences sociales. L'auteur en propose la définition suivante : « Forme d'action le plus souvent collective, de destruction de non-combattants, hommes, femmes, enfants ou soldats désarmés » (p. 384). Quand peut-on parler de génocide ?

Travailler sur le massacre relève du simple bon sens méthodologique, puisque le génocide est constitué d'un ou plusieurs massacres. La question corrélative sera donc de savoir *quand et dans quelles circonstances un massacre devient un génocide*. Sémelin distingue deux grands types de logique politique des massacres, selon que leur objectif est la soumission ou l'éradication. Dans le premier cas, « le but est de faire mourir des civils pour détruire partiellement une collectivité afin de soumettre totalement ce qu'il en restera » (p. 389). Si le processus de destruction est partiel, son effet se veut global car les responsables comptent sur l'effet de terreur pour dominer politiquement les survivants. Cela suppose que le massacre soit *su et non tu*. Dans le deuxième cas, « le but n'est pas tant la soumission des individus à une politique de puissance que l'élimination d'une collectivité d'un territoire, plus ou moins vaste, contrôlé ou convoité par un État » (p. 398). Il est donc question de « nettoyer » ou de « purifier » un espace

de la présence d'un Autre jugé indésirable et/ou dangereux. On songe évidemment à la « purification ethnique » dans les Balkans au début des années 1990. L'idée fondamentale est, par la destruction partielle et la terreur induite, de contraindre au départ les minorités indésirables. Dans le « nettoyage ethnique », il reste cependant une chance de survie : se plier à la volonté du bourreau et partir. Mais la logique éradicatrice peut prendre une forme plus radicale. La notion de territoire à purifier devient alors secondaire par rapport à l'objectif d'extermination du groupe. On songe évidemment à l'Allemagne nazie et à sa politique à l'égard des Juifs entre 1941 et 1945. Et c'est à ce stade ultime d'*éradication totale* que l'auteur réintroduit le génocide, « cette fois-ci comme concept en sciences sociales » (p. 405), sobrement défini comme « ce processus particulier de la destruction des civils qui vise à l'éradication totale d'une collectivité, les critères de celle-ci étant définis par ceux-là mêmes qui entreprennent de l'anéantir » (p. 406). Si *nettoyage ethnique* et génocide se situent bien dans « le même continuum de destructivité éradicatrice » (p. 413), le génocide se distingue du nettoyage ethnique quant au sort final réservé aux victimes : *toutes les portes de sortie sont fermées. Il n'est plus seulement question de purifier et chasser, mais de purifier et détruire*. Dans les deux cas, il s'agit d'un *crime contre l'humanité*. ●



LA MAISON SUBLIME, L'ÉCOLE RABBINIQUE ET LE ROYAUME JUIF DE ROUEN

Exposition à L'Hotel de Bourgtheroulde à Rouen

Au Moyen-Age la communauté juive de Rouen compte 5 à 6 000 âmes soit 20 % de la population totale. Une très prestigieuse université hébraïque attire les meilleurs étudiants de toute la Normandie et les professeurs les plus réputés comme Rashbam (petit-fils de Rachi de Troyes) ou l'andalou Abraham Ibn Ezra. Elle a eu une influence considérable dans toute l'Europe - les Anciennes règles pour l'étude de la Torah codifiant l'enseignement dans les écoles y ont été écrites. En 1976 une découverte archéologique fortuite met à jour dans la cour du Palais de Justice un magnifique édifice roman construit vers 1100. À l'issue d'une longue controverse il est identifié comme la seule rabbinique d'époque médiévale conservée à travers le monde.

Ce monument est actuellement fermé pour des raisons de sécurité.

L'exposition illustrée des photographies de Benoît Eliot et Stéphane Roland permet une visite virtuelle de la yeshiva et une découverte du rôle de la communauté juive de Rouen de l'époque gallo-romaine à 1306, date de son expulsion par Philippe le Bel

Martine Gest

COURRIER DES LECTEURS

Frédéric Régent**La Guadeloupe**

À partir de quel effectif peut-on dédoubler les TD, existe-t-il un texte de cadrage national, ou chaque université fixe-t-elle ses propres limites ? Merci pour vos réponses.

Réponse :

Il n'existe pas de texte régissant le nombre d'étudiants en cours, TD et TP, sauf en IUT (26 en TD pour le Secteur secondaire et 28 pour le secteur tertiaire)). La différence entre Cours, TD et TP repose sur la nature de l'acte pédagogique. Il existe des pratiques différentes selon les universités et les champs disciplinaires. Le ministère peut financer de telles pratiques comme action pédagogique spécifique dans le cadre du Contrat quadriennal. Dans le plan d'urgence adopté à Dunkerque, nous proposons : « Mesure n° 8 : porter dans chaque cursus la part des enseignements dirigés, pratiques ou intégrés à 60 % de l'horaire total ; limiter les effectifs à 15 étudiants pour les TP, à 25 pour les TD, à 200 pour les CM.

Dès le premier cycle, mettre en place des travaux interdisciplinaires personnels ou en petits groupes encadrés et instaurer des enseignants référents ; les projets. »

On trouve aussi des informations sur cette question dans la partie « Formations » paragraphe « activités liées à l'enseignement » du Mémo.

Il me semble donc que pour obtenir un dédoublement, il faut se battre, avec la participation des étudiants. Et je pense que vous avez des arguments pour le faire.

Michelle Lauton

Maurice Zattara**Rouen**

Nos publications sont très bien, mais n'y a-t-il pas comme une concurrence entre la VRS et le Mensuel ? La VRS publie de très bons dossiers sur la recherche, que le Mensuel n'aurait pas la possibilité de réaliser aussi bien... C'est un peu dommage.

Didier Chamma**Perpignan**

J'ai trouvé très pratique d'avoir à disposition le document pdf du mensuel complet en ligne (<http://www.snesup.fr/docs/mensuel/men547-entier.pdf>), pour pouvoir en mettre une copie sur l'intranet local et diffuser le lien à la communauté universitaire.

Deux choses :

- est-ce que la « gratuité » du mensuel va de pair avec la libre diffusion du document pdf ?
- est-il prévu de mettre en ligne les numéros suivants ?

INSTITUT DE LA FSU

Programme du Colloque « Naissance de la FSU » (1986-1994)

14 ET 15 DECEMBRE 2006

Lieu : MGEN, Grand amphî, 3, square Max-Hymans, Paris 15^e.

JEUDI 14 DECEMBRE**9 h 30-10 h.** Accueil des participants.**10 h-10 h 15.** Introduction : le sens du colloque : René Mouriaux, docteur d'État en sciences politiques**10 h 15-12 h 30.** Première table ronde: les raisons historiques, sociologiques, pédagogiques et corporatives de la crise.
Présidence : Laurent Frajerman, historien, CRESC Paris XIII**Intervenants :** Raphaël Szajnfeld, Pierre Toussenet, Alain Dalançon, Jean-Pierre Debourdeau.**Témoin :** Louis Astre.**14 h-16 h 15.** Deuxième table ronde: les attentes de la société, les pratiques professionnelles et la création de la FSU.**Présidence :** Jeanne Siwek-Pouydesseau, Directrice de recherche, docteur en études politiques**Intervenants :** Brigitte Lechevert, Danièle Czalzinski, Bernadette Groison, François Labroille**16 h 30-18 h 30.** L'histoire des sections départementales.**Intervenants :** Roland Rouzeau, Bernard Pharisien, Jean-Paul Bauquier, Fernand Etiemble, Jean-Pierre Viguier.**VENDREDI 15 DECEMBRE****9 h 30-12 h.** Quatrième table ronde : De la scission de la FEN à la construction de la FSU.**Présidence :** Jacques Girault, CRESC Paris XIII.**Intervenants :** Monique Vuailat, Michel Deschamps, Daniel Lebret, Bernard Pabot, François Castaing.**14-16 h.** Cinquième table ronde: Acteurs ou spectateurs de la crise.**Présidence :** André Robert.**Intervenants :** SGEN, CGT, UNEF, FEN/prof**16 h-16-15.**

Clôture du colloque.



FORMATION SYNDICALE

Journée de Formation LOLF

Votée à l'unanimité en 2001, la Loi Organique des Lois de Finances ne devait constituer qu'un cadrage de présentation du budget. Instrumentalisée par le pouvoir politique, elle apparaît comme un redoutable levier de repositionnement concurrentielle du service public. Bien la connaître est indispensable aux militant/e-s investi/e-s dans les conseils ou responsables de sections syndicales d'UFR ou d'établisse-

ment pour mieux maîtriser les enjeux de gestion des établissements, déjouer les projets malfaisants qui prétendent s'inspirer de la LOLF, et orienter son utilisation vers d'autres objectifs. C'est l'objet du stage animé au siège du SNESUP par une spécialiste des questions budgétaires le 24 novembre à 9 h 30. Précisions sur www.snesup.fr. Merci de faire connaître votre intention d'y participer. ●

ATTAC : LA RÉFORME DES STATUTS

Un vote qui engage l'avenir

Les adhérents d'Attac sont conviés à participer au vote sur la réforme des statuts de l'association. Cette réforme donnera, notamment, une place majoritaire aux représentants des adhérents au sein du Conseil d'administration. Le scrutin sera clos le 30 novembre. Dans l'état actuel de la participation, seul un sursaut permettra d'atteindre le quorum

requis, 50% des adhérents. Des bulletins de vote sont disponibles sur le site d'Attac France (<http://www.france.attac.org>) où il est en outre possible de cotiser à nouveau, d'adhérer en ligne, ou encore d'imprimer un bulletin d'adhésion. Le SNESUP, membre fondateur d'ATTAC, appelle chaque syndiqué adhérent d'Attac à participer à ce vote. ●